

Mauritanie : Troisième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI et communiqué de presse.

Dans le contexte de la troisième revue de l'accord triennal appuyé par la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 24 octobre 2011 avec les autorités mauritaniennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 23 novembre 2011. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités mauritaniennes au FMI*
Protocole d'accord technique*

*En annexe du rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Des copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande à l'adresse suivante

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international
Washington, DC.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Troisième Revue de l'Accord Triennal au Titre de la Facilité Elargie de Crédit

Préparé par le Département Moyen-Orient et Asie Centrale
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Alan MacArthur et Dhaneshwar Ghura

23 novembre 2011

Contexte : Soutenue par les prix élevés des produits de base, l'activité économique a été robuste, la situation des finances publiques s'est améliorée, le déficit du compte courant s'est contracté et les réserves de change ont atteint des niveaux record. A l'avenir, l'économie doit faire face aux conséquences de la sécheresse et aux risques qu'entraînerait une baisse marquée de la demande extérieure. Les recettes minières additionnelles permettront de financer le programme initial d'urgence mis en place pour parer aux effets de la sécheresse.

Programme : Les critères de réalisation quantitatifs et continus prévus pour la fin de juin 2011 ont tous été atteints. La réalisation du repère structurel relatif à l'enquête sur la pauvreté prévu initialement pour fin octobre 2011 a été retardée en raison de difficultés logistiques.

Régime de change : Le régime de change est *de facto* classé dans la catégorie « autre régime dirigé ». La Mauritanie a accepté les obligations au titre de l'article VIII, Sections 2 (a), 3, et 4 des Statuts du FMI et le régime ne comporte pas de restrictions sur les paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes.

Discussions : La mission était composée de A. Mati (Chef de mission), Y. Zouhar, R. Blotevogel, B. Terrier (tous du Département Moyen-Orient et Asie centrale) et de C. Ebeke (Département de la stratégie des politiques et d'évaluation). Elle a bénéficié du concours de M. Najeh (Représentant résident). Les discussions se sont déroulées à Nouakchott du 11 au 24 octobre 2011. La mission a rencontré le Président de la République, le Gouverneur de la Banque centrale, le Ministre des finances, le Ministre des affaires économiques et du développement, le Ministre de l'énergie, le Ministre du développement rural, le Ministre du travail et des affaires sociales et d'autres hauts responsables ainsi que des représentants de sociétés et du secteur bancaire, du corps diplomatique et des donateurs, de la société civile et du Parlement (y compris des membres de l'opposition).

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Résumé analytique	3
I. Informations générales	4
II. Récente évolution économique et mise en œuvre du programme.....	5
III. Entretiens sur la politique économique.....	7
A. Perspectives macroéconomiques.....	7
B. Politique budgétaire.....	10
C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier	13
D. Gestion de la dette.....	15
E. Autres réformes structurelles.....	15
IV. Élaboration du programme	16
V. Évaluation des services du FMI.....	16

Encadrés

1. La sécheresse en Mauritanie	4
2. Scénario des risques de détérioration de la situation en Mauritanie.....	8
3. La Mauritanie s'oriente vers une réforme exhaustive des subventions	12

Graphiques

1. Evolution économique récente, 2007-11	18
2. Évolution du secteur réel, 2006-11	19
3. Principaux indicateurs monétaires et financiers, 2007-11	20
4. Secteur extérieur, 2007-11	21
5. Finances publiques, 2007-11	22

Tableaux

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-11.....	23
2. Balance des paiements, 2008-12.....	24
3. Besoins de financements extérieurs, 2009-13.....	25
4. Opérations de l'administration centrale, 2008-12.....	26
5. Situation monétaire, 2008-12.....	28
6. Le système bancaire en bref, 2007-11	29
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2011-20.....	30
8. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008-16.....	31
9. Accès et échelonnement proposé dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FRPC ...	32

Annexes

I. Lettre d'Intention.....	33
II. Protocole d'accord technique	49

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Dans l'ensemble, l'évolution macroéconomique a été positive, en dépit du niveau élevé des prix internationaux des produits énergétiques et alimentaires et de l'impact à court terme de la sécheresse. Soutenue par une croissance rapide des industries manufacturières, la production hors pétrole devrait progresser de 4,8% en 2011 malgré le ralentissement de la production agricole imputable à la sécheresse. Une faible transmission de l'effet des prix internationaux sur les prix intérieurs ainsi qu'une politique monétaire prudente ont contribué à contenir l'inflation. L'essor considérable des exportations minières a permis de réduire le déficit du compte courant de la balance des paiements et de porter les réserves de change à des niveaux sans précédent.

Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont vigoureux. Tous les critères de réalisation quantitatifs et continus fixés pour la fin juin 2011—notamment l'objectif indicatif sur les dépenses liées à la pauvreté—ont été observés avec une marge confortable, en large partie grâce à des recettes minières plus élevées que prévu. Le programme de réformes structurelles avance bien, à l'exception du repère structurel relatif à l'enquête sur la pauvreté, initialement prévu pour la fin d'octobre 2011, qui a été repoussé à 2012 en raison de la saison des pluies et de son chevauchement avec le recensement controversé de l'état civil.

Une grave sécheresse et une chute brutale de la demande extérieure représentent des risques significatifs. Si l'impact de la sécheresse s'avérait plus grave que prévu ou si les prix des métaux chutaient, les indicateurs économiques subiraient une nette détérioration, bien qu'au cours de l'année dernière, la Mauritanie avait réussi à se constituer des marges au niveau des réserves de change et des finances publiques. Un niveau de chômage et un taux de pauvreté élevés demeurent les principaux défis à relever.

Il est nécessaire de poursuivre la consolidation budgétaire afin de contenir les vulnérabilités et maintenir la stabilité macroéconomique. Les dépenses additionnelles liées au programme d'urgence mis en place pour atténuer les effets de la sécheresse sont de nature temporaire, ce qui réduit les inquiétudes concernant la soutenabilité de la politique budgétaire, dues à la dépendance de l'économie mauritanienne vis-à-vis des recettes minières volatiles. Le projet de budget de 2012 préserve la discipline budgétaire grâce à des mesures décisives au niveau de la réforme des subventions et de la fonction publique ainsi qu'à une meilleure mobilisation des recettes. Pour préserver la viabilité de la dette, il est crucial de trouver un accord avec le Koweït sur l'allègement de la dette en suspens.

La politique monétaire reste adéquatement orientée vers la maîtrise de l'inflation dans un contexte marqué par une plus grande flexibilité du taux de change. L'inflation devrait être maintenue à un seul chiffre, la BCM se tenant prête à resserrer la politique monétaire si des pressions inflationnistes commençaient à se concrétiser. La solidité du système financier sera renforcée à travers le relèvement du capital des banques et le renforcement de la supervision bancaire.

Les efforts se poursuivront pour accélérer les réformes structurelles. La restructuration des entreprises publiques, le renforcement du climat des investissements, l'élargissement de l'accès au crédit et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail seront essentiels pour permettre une croissance généralisée et partagée.

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. **Le printemps arabe n'a eu qu'un impact minime sur la Mauritanie.** Les troubles politiques sont restés sporadiques, et les tensions observées récemment concernaient surtout des groupes d'Africains-Mauritaniens opposés au recensement de la population lancé au début de l'année. Les mesures destinées à protéger les pauvres de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques ainsi que le relèvement récent du salaire minimum ont aussi contribué à apaiser les tensions sociales. Un récent accord signé entre certains leaders de l'opposition et le gouvernement prévoit la création d'une commission électorale indépendante ainsi qu'une plus grande libéralisation des médias, qui devraient avoir lieu avant les élections municipales et législatives de l'année prochaine.
2. **La Mauritanie fait face à une grave sécheresse.** Une évaluation complète de la situation est encore en cours, mais de nombreuses ONGs et organisations multilatérales estiment que la situation est alarmante (Encadré 1). Il faudra, dès le début de 2012, subvenir aux besoins immédiats de distribution gratuite d'aliments à la population et de livraison d'aliments de bétail. Des ressources extérieures additionnelles seront requises si l'impact de la sécheresse s'avère plus grave que prévu.

Encadré 1. La sécheresse en Mauritanie

Les premiers indicateurs montrent que la sécheresse aura un impact marqué sur la Mauritanie.

Environ 90 % des stations pluviométriques affichent de profonds déficits et les barrages sont remplis à moins de 50 %. Cette situation n'est pas sans rappeler celle de 2002, une année de sécheresse dramatique en Mauritanie. Les premières missions réalisées sur le terrain par les autorités et les donateurs montrent une baisse de 60-70 % des superficies cultivées, ce qui causera une chute de 50 % de la production céréalière. Il est donc inévitable que la diminution des pâturages disponibles qui s'en suivra affectera sensiblement le bétail—le principal actif productif de la majeure partie de la population rurale—qui se vend déjà dans certaines régions à des prix bradés.

Pour la population rurale, ces pertes économiques majeures aggraveront nettement l'insécurité alimentaire, notamment chez les pauvres. Les estimations préliminaires du Programme Alimentaire Mondial (PAM) indiquent que le nombre de personnes qui vivent dans l'insécurité alimentaire a doublé en septembre 2011 pour atteindre au moins 700 000 personnes, et pourrait grimper jusqu'à 900 000 personnes au début de 2012 (le quart de la population mauritanienne). Ce sont essentiellement les pauvres qui subiront cet impact car l'agriculture de subsistance et le bétail assurent au moins 20 % de leur alimentation.

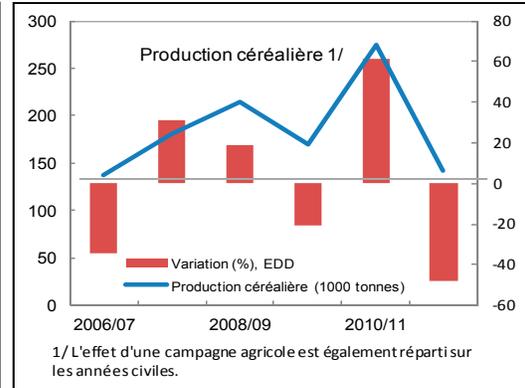
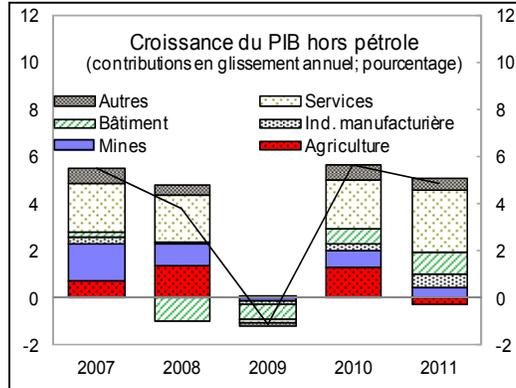
Un programme d'urgence initial a été préparé pour contrecarrer l'avènement d'une crise alimentaire, mais une déclaration d'urgence est nécessaire pour mobiliser davantage les donateurs. Un programme d'intervention d'urgence—dont le montant est estimé à 90 millions de dollars E.U.—est en cours de finalisation pour être incorporé dans le budget de 2012. Cette réponse initiale est destinée à satisfaire les besoins les plus pressants, y compris la distribution de nourriture dans les régions touchées. Elle doit être complétée par une réponse rapide et coordonnée des donateurs. Un financement supplémentaire des donateurs est en cours de préparation—notamment en accélérant et élargissant les programmes d'aide existants. Toutefois, les autorités n'ont pas fini d'évaluer l'impact de la sécheresse et ne sont pas encore en mesure de déclarer l'état d'urgence, ce qui serait nécessaire pour pleinement mobiliser une assistance extérieure additionnelle. Une déclaration tardive est susceptible de limiter les ressources à la disposition de la Mauritanie, car elle pourrait se heurter à la lassitude des donateurs qui déploient actuellement des efforts d'assistance dans la Corne de l'Afrique et les pays voisins (Mali, Niger).

3. **Même si des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC, plusieurs défis restent à relever à long terme.** La prévalence de la pauvreté et du chômage, une infrastructure de faible qualité et une offre insuffisante de financement à moyen et à long terme entravent les efforts de diversification de l'économie et pèsent sur les performances du secteur privé. L'économie ne dispose que de marges limitées pour amortir les chocs extérieurs provenant d'une chute brutale des prix des produits miniers ou d'un apport financier insuffisant des donateurs.

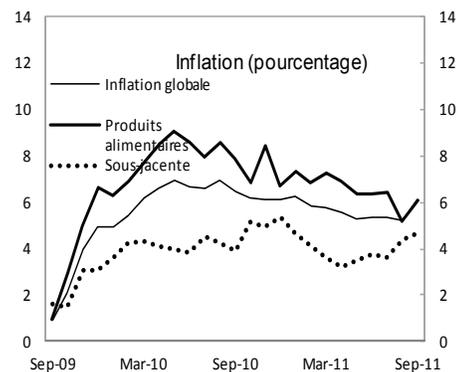
II. EVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

4. **La performance macroéconomique a été satisfaisante, malgré les prix internationaux élevés des produits alimentaires et énergétiques et l'impact à court-terme de la sécheresse** (Tableaux 1-8, graphiques 1-5):

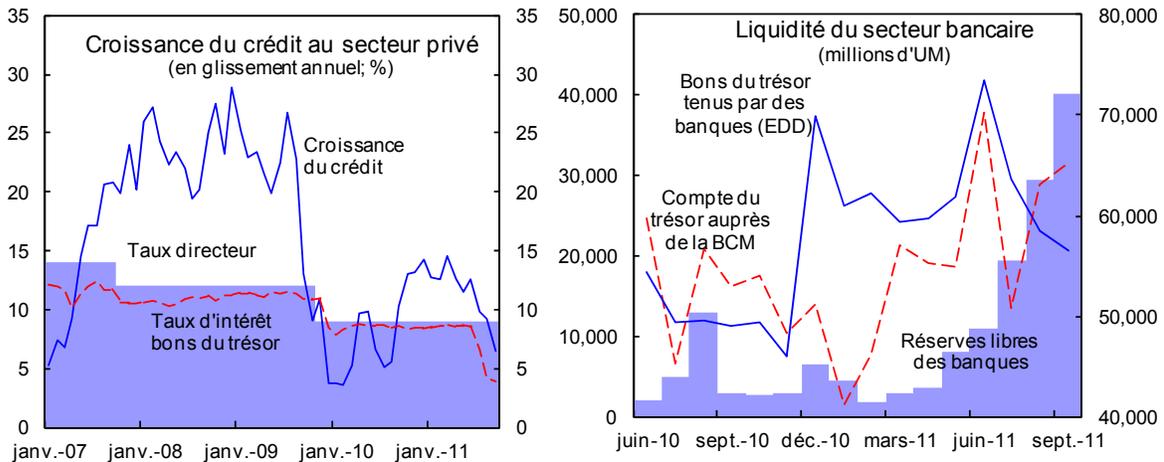
- L'activité économique a connu un vif essor au cours de la première moitié de 2011, soutenue par la croissance rapide des industries manufacturières (l'indice de production des industries non extractives a progressé de 16 % en glissement annuel) et par une augmentation des investissements miniers et publics. Le PIB réel pour l'année 2011 devrait croître de 4,8 %, légèrement en baisse par rapport à ce qui a été initialement programmé en raison de la baisse sensible de la production agricole et de l'élevage (environ 15 % de l'activité économique) et d'un léger ralentissement de la production de fer.



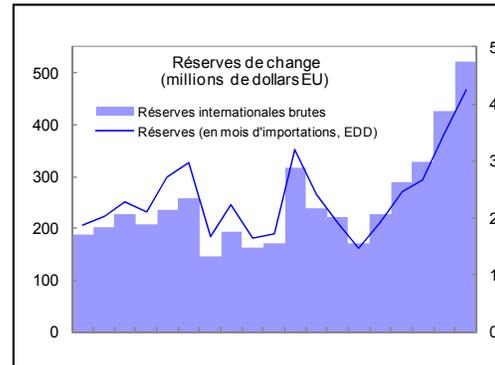
- L'inflation globale s'est modérée à 5,4 % (en glissement annuel) à la fin de juin car le recours répandu aux prix administrés a minimisé la répercussion des prix internationaux des produits alimentaires (22 % dans les 12 mois précédant juin 2011) et des produits énergétiques (16 %). En outre, les prêts aux apparentés et problèmes d'asymétrie de l'information ont entravé l'intermédiation financière. Ces facteurs



ont empêché la croissance rapide de la masse monétaire (24,9 % en glissement annuel, en juin) d'alimenter une expansion rapide du crédit. Pour autant, l'inflation a progressé à 6,1 % en glissement annuel en septembre et devrait augmenter davantage au cours des mois qui viennent à cause des augmentations de prix administrés.



- Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est nettement contracté et devrait atteindre 5,3 % du PIB d'ici à la fin de l'année alors que les prix quasi-records des principaux métaux ont plus que compensé les importations croissantes de produits alimentaires et énergétiques. Entre-temps, les entrées d'importants Investissements Direct Etrangers (14 % du PIB) ainsi que des prêts extérieurs (6 % du PIB) ont porté les réserves internationales brutes au montant sans précédent de 522 millions de dollars EU en septembre. Elles devraient se stabiliser d'ici la fin de l'année aux environs de 445 millions de dollars EU (soit environ 3,6 mois d'importations).



- L'augmentation des recettes minières—conjuguée à d'importants retards de versements de subventions aux produits énergétiques qui n'avaient initialement pas été budgétisées—se sont traduites par une accumulation record des dépôts de l'État ainsi que par une amélioration de la trésorerie (0,5 point de pourcentage du PIB de plus que ce qui avait été programmé à la fin de juin). Depuis, les autorités ont commencé à puiser sur cette trésorerie, ce qui a réduit le stock des bons du trésor et causé un fléchissement de leur rendement à un niveau sans précédent, soit 2,75 % en octobre 2011. L'accélération saisonnière des dépenses d'investissement et le remboursement de tous les paiements exigibles en 2011 devraient inverser dans une certaine mesure la baisse des rendements, même si le déficit budgétaire de base hors

pétrole sera meilleur que prévu et inférieur de 0,6 point de pourcentage du PIB non pétrolier par rapport à ce qui a été programmé initialement.

5. **La mise en œuvre du programme a été appliquée avec détermination.** Tous les critères de réalisation quantitatifs et continus fixés pour la fin de juin 2011 ont été respectés (Lettre d'intention, tableau 1). Le programme de réformes structurelles progresse, à l'exception du repère structurel relatif à l'enquête sur la pauvreté, prévu pour octobre 2011, et qui a été retardée à cause de la saison des pluies et du chevauchement avec le recensement de l'état civil en-cours et qui est contesté par une partie de la population (Lettre d'intention, paragraphe 3 et tableau 2a).

III. ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

A. Perspectives macroéconomiques

6. **Les perspectives pour l'année 2012 restent généralement favorables.** D'après les projections, la croissance du PIB réel devrait atteindre 5,5 %, tirée par une plus grande activité manufacturière et par l'expansion des capacités minières (notamment l'or), ce qui devrait compenser largement la contre performance attendue du secteur agricole imputable à la sécheresse. Il est prévu que l'inflation se stabilise légèrement en dessous de 7 % grâce aux efforts entrepris pour éviter des effets de second tour liés à l'augmentation prévue des prix administrés. Le renchérissement des importations de denrées alimentaires (une augmentation en volume avoisinant près de 35 %, essentiellement à cause de la sécheresse) et l'augmentation des projets d'investissements miniers financés sur ressources extérieures creuseront le déficit du compte courant malgré une production minière en cours d'amélioration et l'envolée des cours des métaux.¹ Toutefois, les IDE liés à l'exploitation minière et les prêts concessionnels ne pourront qu'améliorer la balance des paiements globale, donnant ainsi aux réserves de change brutes une impulsion qui les porterait à 514 millions de dollars EU, environ 4,2 mois d'importations.

¹ En dépit d'importations plus importantes de produits alimentaires, le total des importations en 2012 est inférieur à ce qui était programmé dans le document CR/11/189 car les autres importations, telles que la confection, les voitures et les matériaux de construction, ont été révisées à la baisse.

Principaux indicateurs macroéconomiques, 2008–12

	2008	2009	2010	2011	2012
	Est.	Est.	Est.	Proj.	Proj.
Croissance du PIB réel	3.5	-1.2	5.2	4.8	5.5
Croissance du PIB réel, ind. extract. exclus	3.4	-1.1	5.7	5.1	5.0
Inflation, fin de période	3.9	5.0	6.1	6.7	6.8
Solde du compte courant (% du PIB)	-14.8	-10.7	-8.8	-5.3	-7.2
Réserves officielles brutes 1/	2.1	2.6	2.5	3.6	4.2

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ En mois d'importations de l'année suivante, ind.extract. exclus.

7. **Les risques pointent principalement vers des perspectives défavorables.** La capacité de la Mauritanie à amortir les retombées d'une chute brutale de la demande extérieure et des prix des métaux est limitée (voir Encadré 2). Les perspectives de l'Europe, qui est le principal partenaire commercial de la Mauritanie, sont de plus en plus incertaines et les prix internationaux du minerai de fer sont devenus récemment plus volatils. Qui plus est, la sécheresse pourrait être encore plus grave que prévu, ce qui détériorerait les perspectives de croissance. Pour ce qui est des éléments favorables à l'économie mauritanienne, une mise en œuvre meilleure que prévu du programme de réformes, une baisse des prix alimentaires et énergétiques (coïncidant avec des prix des métaux encore élevés), ainsi qu'un soutien financier plus important des donateurs pourraient se traduire par une économie plus dynamique que prévu.

Encadré 2. Scénario des risques de détérioration de la situation de la Mauritanie

Le scénario des risques de détérioration pour la Mauritanie est principalement axé sur une chute prononcée de la demande mondiale causée par les turbulences en Europe. L'effondrement des prix des métaux qui en résulte plombe gravement l'économie de la Mauritanie, bien que de meilleures positions budgétaires et extérieures mises en place en 2011 lui permettent de mieux résister aux chocs que lors de la crise de 2008-09.

Principales vulnérabilités extérieures : La base d'exportations de la Mauritanie est réduite—l'industrie minière et la pêche représentant près de 80 % du total des exportations, essentiellement vers la Chine et l'Europe. Cette concentration des exportations, conjuguée à la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide étrangère (9 % du PIB), l'expose aux chocs des termes de l'échange et aux récessions dans les pays donateurs.

Principales hypothèses du scénario : (i) une chute des prix des métaux (40% pour le minerai de fer et 15 % pour l'or et le cuivre); (ii) une baisse de 25 % du prix du pétrole (ce qui est différent des schémas historiques dans lesquels il existe une corrélation importante entre les variations des prix du pétrole et ceux du minerai de fer) tandis que les prix des produits alimentaires restent élevés et (iii) une diminution de 30% et de 10 % respectivement de la demande des principaux partenaires commerciaux en minerai de fer et en poisson.

Tous les secteurs de l'économie sont touchés :

- La baisse de la production de minerai de fer—imputable au fait que les clients européens invoqueraient, comme en 2009, le cas de force majeure pour annuler leurs contrats—**entraîne une chute du PIB réel** d'environ 2 %. **L'inflation** baissera aussi sous l'effet de la chute des prix des produits énergétiques et d'une demande intérieure plus faible.
- Le ralentissement de l'activité économique, conjugué à des recettes minières moins importantes,¹ creusera le **déficit budgétaire global** d'environ 3 % du PIB. Celui-ci sera essentiellement financé par des

bons du Trésor et par un tirage sur les soldes du trésor.

- **Le déficit du compte courant** se creusera nettement à la suite d'une baisse de 30 % des exportations qui n'a été que partiellement compensée par une diminution des importations de pétrole. Cet écart, équivalant à 11 % du PIB, aurait été moins marqué si les prix du pétrole avaient davantage baissé (comme c'était le cas en 2009, ce qui avait compensé la baisse des exportations de minerai de fer). Le **déficit de financement** est couvert par une perte de réserves et par une accumulation moins importante de dépôts en devises de la SNIM à l'étranger. La dette extérieure totale atteindra 60 % du PIB.

- **Le système bancaire** resterait relativement indemne car il est relativement moins intégré financièrement au reste du monde. De fait, les banques mauritaniennes se consacrent principalement au financement du commerce par le biais de lettres de crédit et la grande majorité se financent elles-mêmes sur les ressources intérieures, avec 90% de tous les passifs étant détenus par des résidents. Pour autant, il est probable qu'un ralentissement de l'activité économique comprimera davantage le crédit au secteur privé et la baisse des entrées de devises pourrait déclencher un rationnement de la part de la banque centrale, ce qui aurait des effets négatifs sur la rentabilité et la liquidité bancaires.

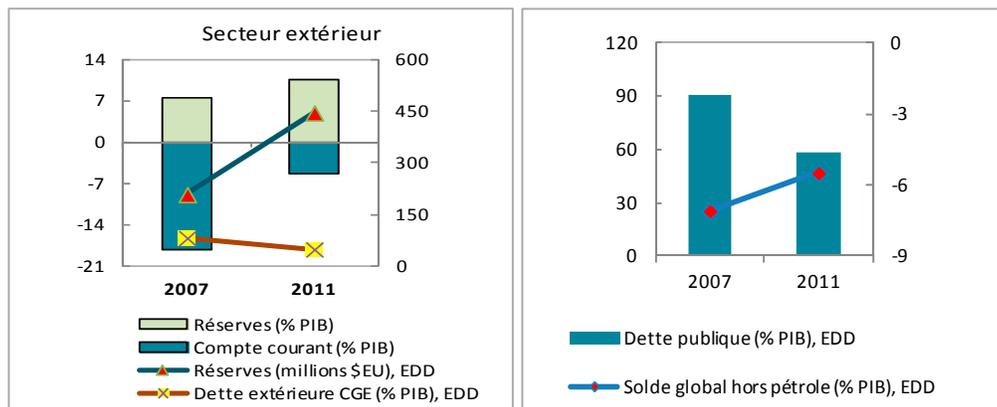
Cela dit, l'économie est plus robuste que par le passé, comme en témoigne quelques indicateurs économiques clés qui restent à des niveaux plus élevés qu'à la veille des crises précédentes. La Mauritanie a été en mesure de se constituer des marges stabilisatrices pendant la reprise de 2010-11 (contrairement à ce que l'on a pu observer dans nombre de pays importateurs de pétrole depuis la crise mondiale).

Impact de la baisse des prix des produits de base et de la demande extérieure en 2012

	Scénario négatif	Différence par rapport à la référence de 2012
Secteurs réel et monétaire		
Croissance du PIB réel (%)	2.2	-3.3
Croissance du crédit au secteur privé (%)	7.6	-4.8
Inflation de l'IPC (moyenne pour la période ; %)	4.2	-2.6
Secteur budgétaire		
Solde de base hors pétrole (% du PIB en pétrole); définition prog. 1/	-3.0	-2.3
Solde global (% PIB hors pétrole)	-6.3	-2.9
Dette publique (% du PIB)	70.2	11.4
Secteur extérieur		
Solde compte courant (% du PIB)	-18.6	-11.5
Dette extérieure CGE (% du PIB)	60.9	9.0
Accumulation de dépôt à l'étranger par la SNIM (millions de \$EU)	410.7	-219.1
Réserves internationales		
Pourcentage du PIB	10.3	-0.8
Mois d'importations prospectives	3.2	-1.0
Millions de dollars EU	397.4	-116.2

1/ C'est-à-dire les recettes hors pétrole de l'État (dons exclus) moins dépenses de l'État (dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et intérêts sur la dette extérieure exclus).

Comparaison des stabilisateurs avant la crise en 2007 et 2011



Source: Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ Les services du FMI supposent que la société minière nationale (SNIM) renégociera le ratio de versement de dividendes convenu dans le budget de 2012.

B. Politique budgétaire

8. **Le programme d'urgence visant à atténuer l'impact de la sécheresse est un élément clé du budget de 2012.** La mission a souligné l'importance de la préparation d'un budget réaliste qui prenne en compte l'augmentation des dépenses nécessaires pour pallier aux effets de la sécheresse—principalement par une plus large distribution gratuite de produits alimentaires dans les zones rurales et des subventions pour les aliments de bétail—qui devrait coûter environ 2 % du PIB. Les autorités sont convenues que cette budgétisation aiderait à hiérarchiser les dépenses, à éviter les retards de paiement qui vont de pair avec l'adoption de décrets d'urgence et à améliorer la transparence du budget et la reddition des comptes.

Réponse d'urgence à la sécheresse en 2003 et 2012
(en milliards d'ouguiyas; sauf indication contraire)

	2003	2012
1. Prévenir l'insécurité alimentaire	6.9	12
Distribution gratuite de produits alimentaires	4.9	2.5
Produits alimentaires subventionnés	2.0	7.0
Transferts monétaires		2.5
Reconstitution des stocks de sécurité alimentaire 1/		..
2. Fourm. de soins de santé aux groupes vulnérables et aux enfants	0.8	..
3. Protection du bétail	1.5	11.2
4. Développement d'activités génératrices de revenus	1.0	
5. Suivi et supervision	0.3	
Total (estimation initiale)	10.6	23.2
Coût final	20.1	
en pourcentage du PIB hors pétrole	6.9	2.0

1/ Pour 2012, l'ordre de grandeur n'est pas encore déterminé. Les mesures dans ces domaines incluent le renforcement des programmes existants des ONG tels que les programmes d'alimentation scolaire et les soins de santé pour les femmes enceintes.

9. **Le consolidation budgétaire reste la principale priorité pour 2012.** Les autorités sont toujours déterminées à atteindre les objectifs budgétaires prévus par le programme avec un déficit de base hors pétrole qui, d'après les projections, devrait atteindre 0,7 % du PIB (Lettre d'intention, paragraphes 11-13) grâce à :

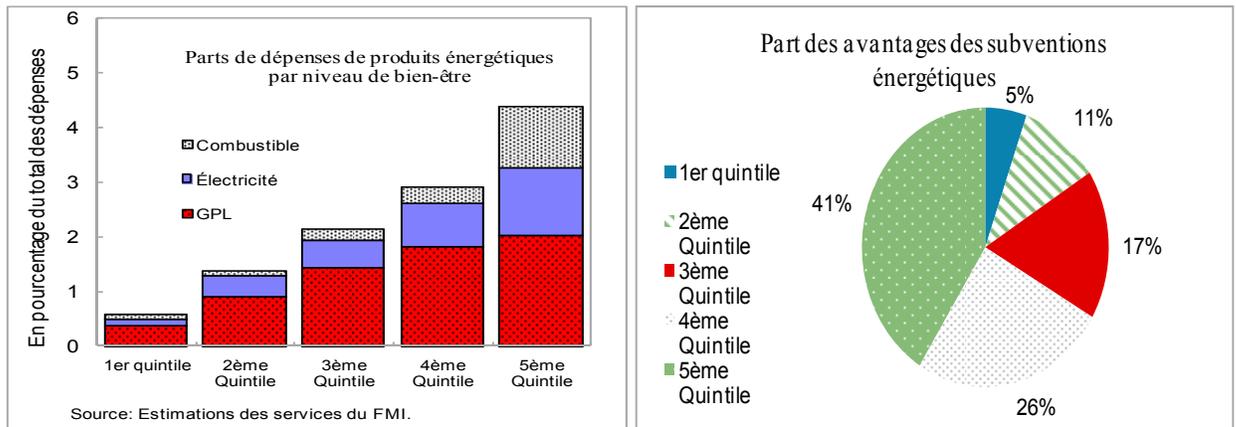
- **Une meilleure mobilisation des recettes :** Le gouvernement a accepté de relever le ratio de versement de dividendes sur les bénéfices record de la société minière publique (SNIM) attendus en 2011 et de rétablir les droits d'accise sur le tabac (Lettre d'intention, paragraphe 12). Une mise en œuvre renforcée de réformes fiscales—émission d'un identifiant fiscal unique pour les contribuables (repère structurel de la fin 2011), amélioration des liens entre les bases de données des administrations fiscale et douanières et la mise en œuvre complète de SYDONIA++—permettront d'améliorer davantage le recouvrement d'impôts.
- **Une réforme des subventions :** Il sera possible de faire des économies d'environ 1,2 % du PIB en éliminant progressivement les subventions mal ciblées des produits énergétiques, puisque les prix du diesel devraient s'aligner sur les prix internationaux d'ici la fin de l'année (Encadré 3, Lettre d'intention, paragraphes 13 et 22). L'élimination des subventions s'accompagnera d'un renforcement des dispositifs de transferts en espèces bien ciblés destinés aux plus démunis, sur la base des résultats de l'enquête sur la pauvreté et les vulnérabilités qui sera achevée pour Nouakchott (d'ici à la fin de l'année) et pour le reste du pays (avril 2012). Une évaluation d'ici à la fin de 2011 des dispositifs de subventions alimentaires existants permettra aussi de mettre en place dès l'année prochaine des systèmes bien ciblés et

plus efficaces. Les services du FMI ont encouragé les autorités à accélérer leur campagne d'information publique pour mieux expliquer la raison d'être de la réforme des subventions.

- **La maîtrise de la masse salariale.** Le récent relèvement du salaire minimum ne devrait avoir qu'un effet négligeable sur la masse salariale, car il ne concerne que les employés temporaires du secteur public (8 % des employés). Cela dit, les autorités ont reconnu que la réforme de la fonction publique a pris du retard et devait être accélérée pour donner lieu à de véritables économies. C'est pourquoi, elles ont décidé de mettre à jour le fichier de la solde à l'aide des résultats du recensement de la fonction publique et de lancer des audits organisationnels des ministères dépensiers. Il sera toujours interdit de recruter en dehors du processus habituel de recrutement. En outre, une base de données centralisée des employés des entreprises publiques sera créée afin de mieux contrôler leur masse salariale.
- **Une réforme des entreprises publiques.** Les résultats des audits financiers et techniques de la fin de 2011 des grandes entreprises publiques (repère structurel à fin- décembre) permettront d'élaborer une stratégie viable à long terme pour ces sociétés. Les audits seront aussi utilisés dans les plans de restructuration des entreprises publiques et lors de la mise au point de contrats de performance, ce qui est essentiel pour réduire les transferts budgétaires et améliorer la qualité du service public.
- **L'amélioration de la gestion des finances publiques** (Lettre d'intention, paragraphes 26-28). La limitation du recours aux avances du Trésor et la transition vers un compte unique du Trésor (repère structurel à fin décembre) permettront de mieux maîtriser le budget et d'en améliorer l'exécution et la transparence. De plus, les services du FMI et les autorités ont convenus de la nécessité de rembourser en totalité tous les arriérés accumulés avant 2011 et d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, à l'exception des services de la dette due à la banque centrale qui est suspendu dans l'attente d'une approbation par le Parlement du protocole entre le gouvernement et la banque centrale. Un inventaire complet de la dette intérieure de l'administration centrale, y compris envers la banque centrale, sera achevé d'ici fin mars 2012 (repère structurel). Entre-temps, les autorités ont accepté de rembourser les arriérés déjà connus (remboursements de la TVA et subventions énergétiques d'avant 2011). D'ici la fin de l'année, il sera mis au point un plan de remboursement des arriérés dus à la SOMELEC durant les trois prochaines années (repère structurel, Lettre d'intention, paragraphe 32).

Encadré 3. La Mauritanie s'oriente vers une réforme exhaustive des subventions

Raison d'être : La hausse des prix internationaux du pétrole a débouché sur une augmentation non viable des subventions, qui ont doublé pour atteindre 5,5 % du PIB en 2011. Le gouvernement reconnaît aussi que les subventions aux produits énergétiques dans le cadre d'un système de protection sociale est discutable car celles-ci profitent essentiellement aux riches (les produits énergétiques ne représentent que 2 % du total des dépenses des ménages les plus pauvres).



Progrès à ce jour : Les prix de l'essence ne sont pas subventionnés. Depuis avril 2011, les prix du diesel ont été nettement relevés, ce qui a contribué à réduire l'écart entre les prix internationaux et intérieurs du carburant à 7,4 % seulement (au lieu de 30 %). Les prix du GPL ont été relevés de 10 % mais restent inférieurs de 60 % aux prix internationaux. Les tarifs de l'électricité n'ont pas été modifiés au cours des quatre dernières années et restent inférieurs de 30% par rapport au taux de recouvrement.

Étapes suivantes pour la stratégie :

- **Produits diesel :** (i) Les grands consommateurs seront exclus de la structure des prix subventionnés ; (ii) les prix du diesel seront alignés sur les prix internationaux au début de 2012 à la suite d'ajustements additionnels à la hausse des prix au cours du dernier trimestre de 2011. Conformément aux recommandations du département des finances publiques, une formule automatique de fixation des prix, reposant sur un plafonnement de leurs variations, sera appliquée pour alléger les préoccupations des autorités relatives aux larges fluctuations et introduire un mécanisme des prix plus robuste.
- **Produits GPL :** De nouvelles hausses des prix sont attendues en 2012, combinées avec l'exclusion des grands consommateurs, devraient se traduire par des économies supplémentaires.
- **Électricité :** L'étude en cours sur la tarification de l'électricité devrait contribuer à la mise au point d'une grille des tarifs qui se rapproche, en moyenne des prix permettant le recouvrement des coûts, tout en conservant des tarifs minimum adéquats (relèvement des tarifs par bloc de consommation). Les augmentations des tarifs de l'électricité, notamment pour les gros consommateurs, sont prévues en milieu d'année.

Autres éléments de la stratégie :

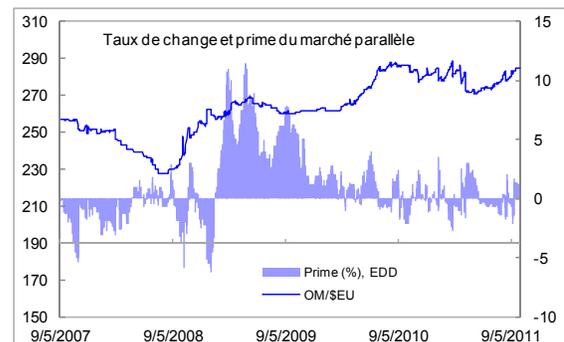
- Une **grande campagne d'information** sera lancée pour expliquer la réforme des subventions ainsi que la nécessité de relever les prix de l'énergie. Un compte rendu transparent de l'utilisation des ressources budgétaires libérées devrait accroître la confiance du public dans les résultats de la réforme.
- Les **filets de sécurité sociale** sont en cours de renforcement par le biais de l'accélération des dispositifs de transferts monétaires existants, de la distribution gratuite de produits alimentaires aux plus vulnérables (notamment dans les zones rurales) et de l'élargissement des systèmes de repas scolaires existants. Avec l'achèvement des études en cours sur la vulnérabilité et grâce à l'évaluation de la qualité du ciblage des programmes passés, il sera possible d'accroître l'efficacité des mécanismes de ciblage existants et d'identifier correctement les bénéficiaires les plus nécessiteux.

10. **Les autorités ont reconnu que la politique budgétaire était encore trop dépendante de recettes minières instables.** Elles ont souligné que le programme d'urgence mis en place pour parer aux effets de la sécheresse comprenait des mesures temporaires et réversibles qui n'avaient pas besoin d'être financées avec des recettes fiscales permanentes. Pour mieux surveiller les vulnérabilités et sauvegarder la viabilité budgétaire, elles assureront le suivi du solde budgétaire qui exclut les industries extractives et créeront un fonds minier. En outre, un comité interministériel a été mis en place pour évaluer de manière exhaustive l'impact de la sécheresse sur l'économie et suit le programme d'urgence. Tous les coûts qui s'ajouteront aux montants budgétisés seront financés par le biais de nouveaux dons extérieurs, qui sont susceptibles de se concrétiser à la suite d'une déclaration officielle d'urgence humanitaire. En cas d'insuffisance des recettes, les autorités sont déterminées à supprimer les dépenses non essentielles afin de pouvoir atteindre le déficit budgétaire programmé.

C. Politiques monétaire, de change et du secteur financier

11. **L'objectif de la politique monétaire reste de contenir l'inflation dans un contexte de taux de change flexible** (Lettre d'intention, paragraphes 14-17):

- **La BCM maintiendra l'orientation actuelle de sa politique monétaire mais elle se tient prête à réagir à toute pression inflationniste.** Elle a reconnu la nécessité de resserrer la politique monétaire si les pressions inflationnistes imputables à la dépréciation du taux de change ou à l'élimination progressive des subventions se concrétisaient. De même, la BCM a signalé qu'elle relèverait le ratio de réserves obligatoires si la liquidité excédentaire du secteur bancaire est structurelle et se traduit par une croissance soutenue du crédit au secteur privé.
- **La BCM entend renforcer son autonomie opérationnelle moyennant la mise au point d'outils plus souples de gestion des liquidités.** A ce jour, le cadre opérationnel le plus couramment utilisé par la banque centrale pour éponger la liquidité excédentaire se limite à émettre des bons du trésor au-delà de ses propres besoins de financement. Une mission d'assistance technique des services du Fonds se rendra à Nouakchott au début de l'année prochaine pour prêter son concours à l'élaboration d'un nouveau cadre.



Entre-temps, et conformément aux avis émis par l'assistance technique du FMI dans le passé, la BCM épongera, si nécessaire l'excès de liquidités en demandant au Trésor d'émettre des bons à des fins de politique monétaire. Le Trésor, imputera les coûts associés à cette émission à la BCM. Les autorités sont d'accord avec les

services du FMI qu'il demeure nécessaire d'assurer une coordination étroite entre la politique budgétaire et monétaire, par le biais de réunions hebdomadaires régulières.

- **La BCM reste foncièrement attachée à une plus grande souplesse du taux de change.** Elle soutient que la récente dépréciation de l'ouguiya était conforme aux fondamentaux qui se caractérisent par une accumulation de réserves de change et par des importations accrues de produits alimentaires et énergétiques. La prime de change insignifiante sur le marché parallèle témoigne d'un fonctionnement plus efficace du marché officiel des changes, quoique l'on puisse encore améliorer l'efficacité et la transparence de ce marché en prenant les mesures suivantes : (a) éviter toute vente de change en dehors des sessions de marché; (b) livrer régulièrement les devises acquises lors des enchères au plus tard le jour suivant et (c) limiter les interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

12. **Les autorités se sont engagées à accélérer les réformes du secteur financier en 2012, une année qui pourra s'avérer difficile pour le secteur bancaire.** Elles sont convenu de rester vigilantes eu gard aux risques de baisse de la rentabilité des banques due à la chute des rendements des bons du Trésor. Elles sont prêtes à réagir, en partie en, mobilisant des ressources à plus long terme pour permettre aux banques d'accroître la durée de leur portefeuille de prêts, ce qui est tout à fait encourageant. La mission a exhorté les autorités à redoubler d'efforts pour améliorer la résistance des banques en relevant encore leur capital, en procédant à un audit exhaustif de leur situation financière par des cabinets internationaux, en imposant systématiquement des sanctions lorsque les normes prudentielles ne sont pas respectées, en appliquant un processus de supervision rigoureux et uniforme sur place et en procédant à une revue des normes de prêts entre parties apparentées (repère structurel). Parallèlement, les autorités sont en train de mettre au point une stratégie de développement du secteur financier avec l'assistance de la Banque mondiale, ce qui aidera à déterminer les priorités pour le secteur financier non bancaire.

13. **La BCM continuera à améliorer la transparence de ses opérations et la reddition des comptes.** Conformément aux recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2010, elle s'efforcera d'adopter les normes IFRS d'ici à la fin de 2012. Dans ce domaine, la quantification de l'impact des normes IFRS sur les états financiers de 2010 avant la fin de mars 2012, avec l'aide d'un cabinet comptable international, constitue un jalon important (repère structurel). En outre, un cabinet international continuera d'auditer les comptes de la BCM et les critères du programme, une autre recommandation clef de l'évaluation des sauvegardes.

D. Gestion de la dette

14. **Pour assurer la viabilité budgétaire à moyen terme, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie d'endettement prudente et d'améliorer la gestion de la dette.**

Les deux tiers des 3,2 milliards de dollars EU qu'ont promis les donateurs à Bruxelles pour 2011-15 ont effectivement été confirmés, bien qu'une plus grande mobilisation des donateurs pourrait être requise pour satisfaire les importants besoins du pays en investissements et financer les mesures additionnelles requises pour alléger les effets de la sécheresse sur les populations vulnérables. Les autorités continueront de recourir aux prêts concessionnels pour combler leurs besoins de financement, à l'exception de l'emprunt non concessionnel liée à la centrale de production d'électricité et qui a été convenue au moment de la seconde revue.

15. **Les autorités déploient leurs meilleurs efforts pour conclure les discussions de restructuration de la dette bilatérale avec le Koweït** (Lettre d'intention, paragraphe 19).

Toutefois, en l'absence d'une annulation totale de la dette, le risque d'endettement de la Mauritanie pourrait passer de *Modéré* à *Élevé*, ce qui aurait des conséquences pour l'admissibilité du pays à l'assistance de certains donateurs internationaux.

E. Autres réformes structurelles

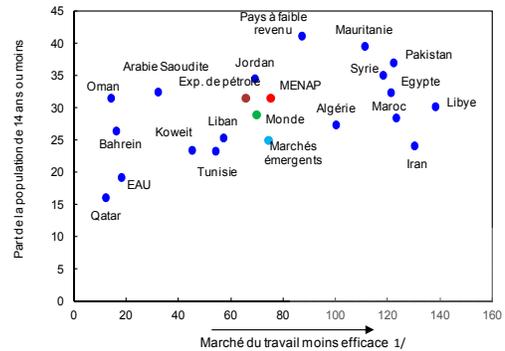
16. **Il est crucial de remédier aux goulots d'étranglement structurels pour assurer une croissance diversifiée et partagée, promouvoir l'emploi et réduire la pauvreté.** Il faut à cet égard :

- **Dynamiser la croissance du secteur privé.** L'adoption prochaine du nouveau code d'investissement, la création d'un guichet unique pour l'établissement et la fermeture d'entreprises, ainsi que les mesures liées à la mise en œuvre du nouveau code de passation des marchés, visent toutes à accroître l'investissement. Les services du FMI ont insisté sur le fait que pour améliorer le climat des investissements, de nouveaux progrès devaient être réalisés pour simplifier la réglementation et accroître l'accès des PME au crédit. La mission a aussi appelé à redoubler d'efforts pour développer l'agriculture, un secteur où le chômage est susceptible d'augmenter suite à la sécheresse. La mission salue les plans destinés à fournir aux paysans des semences de haute qualité, à développer davantage les systèmes d'irrigation, à améliorer les réseaux de distribution et à mettre à niveau l'infrastructure (Lettre d'intention, paragraphe 33).
- **Procéder à de profondes réformes du marché du travail.** Les services du FMI se félicitent que les autorités renoncent à adopter des solutions à court terme qui déboucheraient sur la création d'emplois inutiles dans le secteur public. Les autorités ont plutôt choisi de mettre l'accent sur l'introduction de nouveaux programmes de formation professionnelle pour les jeunes et les chômeurs,

notamment dans les régions rurales et le secteur de la pêche, et pour les personnes sans expérience professionnelle. Ces programmes ne sont néanmoins pas suffisants pour créer des emplois pour tous ceux qui entrent sur le marché du travail (Lettre d'intention, paragraphe 34).

- **Réformer le secteur de l'électricité**, en poursuivant le plan de restructuration de la société nationale d'électricité et en accroissant l'offre d'électricité grâce à de nouvelles centrales électriques (Lettre d'intention, paragraphes 31-32).

Efficacité du marché du travail et population de jeunes



Sources: Forum économique mondial, *Rapport sur la compétitivité mondiale* 2010–2011 et Banque mondiale, *Indicateurs de développement dans le monde* 2009.
1/ Inclut la coopération dans les relations employé/employeur, la souplesse de la détermination des salaires, la rigidité de l'emploi, les pratiques de recrutement et de licenciement, les coûts de redondance, les salaires et la productivité, et l'appui sur une gestion professionnelle.

17. **Les autorités continueront d'améliorer la transparence et les statistiques économiques.** Les services du FMI constatent avec satisfaction que la Mauritanie atteindra d'ici à la fin de cette année le stade de conformité totale de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et qu'elle souhaite se rapprocher de l'ITIE++ (Lettre d'intention, paragraphe 35). Ils ont aussi encouragé les autorités à continuer à améliorer la production des données économiques moyennant la construction d'un nouvel indice de prix, d'enquêtes actualisées sur l'emploi et les ménages et d'accélérer l'observation des normes statistiques internationales (notamment pour ses statistiques de balance des paiements et des comptes nationaux).

IV. ÉLABORATION DU PROGRAMME

18. **Globalement, la conception et le suivi du programme resteront inchangés.** Des critères de réalisation ont été arrêtés pour la fin de juin 2012 (Pièce jointe I, tableau 1). De nouveaux repères ont été fixés pour la fin de 2011 et 2012 qui mettent l'accent sur les domaines importants au plan macroéconomique: gestion des finances publiques, réforme des subventions, supervision bancaire et transparence et comptabilité de la BCM (Pièce jointe I, tableau 2b).

V. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

19. **Les résultats macroéconomiques de la Mauritanie restent solides.** L'activité économique a bien résisté, bien que le pays doive à présent faire face aux conséquences d'une grave sécheresse. L'inflation a été maîtrisée et les positions budgétaire et extérieure se sont améliorées, ce qui a permis une augmentation des réserves et une baisse record des emprunts d'État.

20. **Il demeure que la Mauritanie souffre d'une grave sécheresse et que des vulnérabilités subsistent.** Les perspectives pour 2012—notamment le déficit du compte courant—restent très exposées à une chute brutale de la demande extérieure ou à un impact

plus important que prévu de la sécheresse, ce qui pourrait nécessiter des fonds extérieurs supplémentaires. Plus généralement, la croissance n'est pas suffisamment diversifiée pour réduire le chômage et la pauvreté, notamment dans les régions rurales où ils restent élevés.

21. **La poursuite de la consolidation budgétaire contribuera à maintenir la stabilité et à réduire les vulnérabilités.** Le projet de budget pour 2012 préserve à juste titre la discipline budgétaire tout en autorisant des dépenses d'urgence pour faire face aux effets de la sécheresse et en protégeant les indispensables dépenses d'investissement. Des mesures décisives au niveau de la réforme des subventions et de la fonction publique, ainsi qu'une plus grande mobilisation des recettes créeront un espace budgétaire additionnel, ce qui contribuera à éviter que la politique budgétaire s'appuie indument sur des recettes minières volatiles. L'évaluation prévue des dispositifs de subventions alimentaires, l'achèvement de nouvelles enquêtes sur la vulnérabilité et l'élargissement de systèmes de transferts en espèces faciliteront l'introduction de filets sociaux de sécurité sociale bien ciblés et plus efficaces.

22. **La politique monétaire reste axée sur la maîtrise de l'inflation.** La BCM doit rester vigilante et réagir de manière appropriée, notamment à travers un relèvement des réserves obligatoires si des pressions inflationnistes apparaissent. Il est essentiel de mettre au point un outil souple de gestion des liquidités afin de renforcer l'autonomie de la banque centrale et l'efficacité de la politique monétaire. Il est indispensable d'accroître les fonds propres des banques et d'intensifier la supervision bancaire pour renforcer davantage leur solidité financière. De nouveaux progrès vers l'adoption des normes comptables IFRS amélioreront nettement la transparence de la banque centrale.

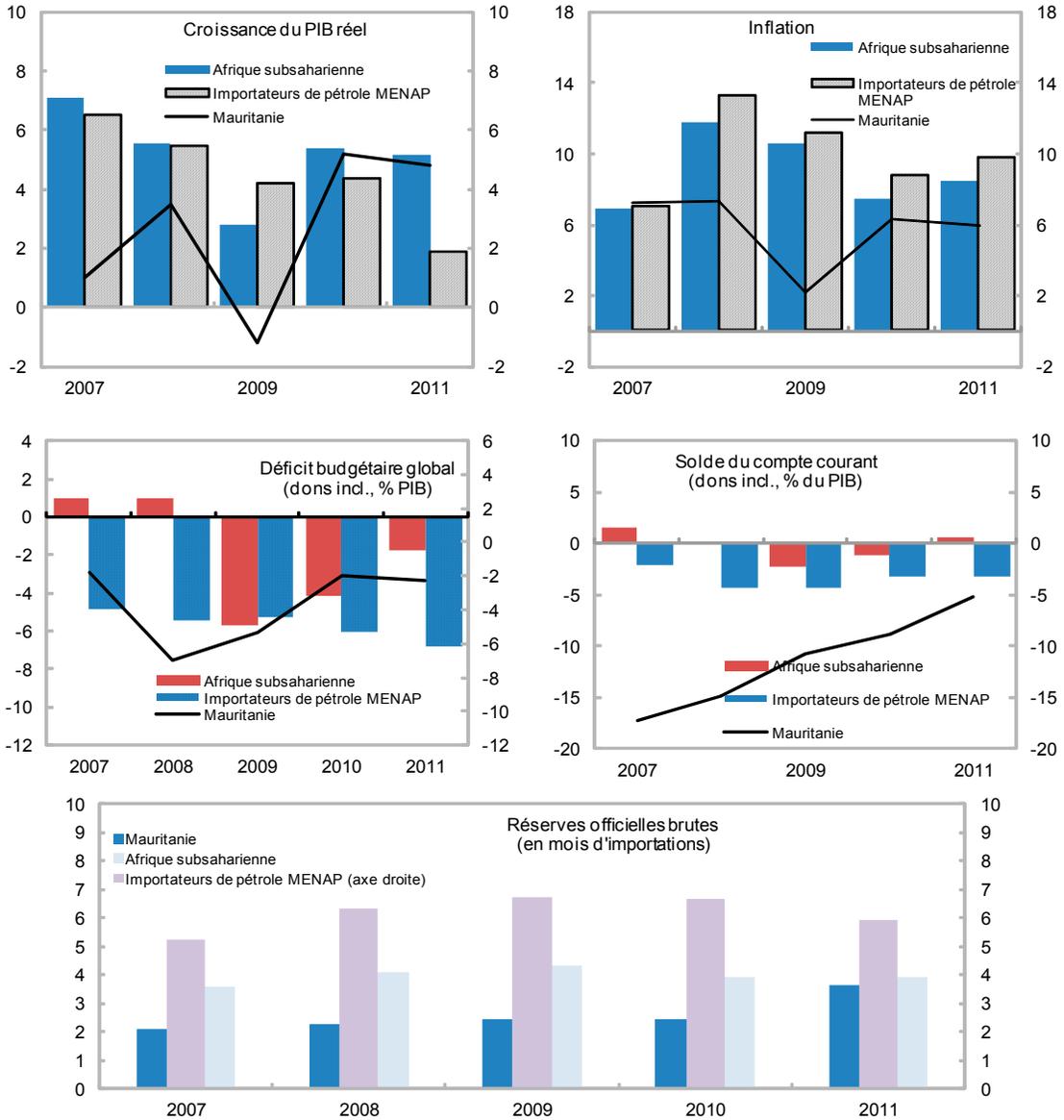
23. **Maintenir la flexibilité du taux de change est essentiel pour absorber les chocs extérieurs.** Pour que le marché donne des signaux appropriés et pour continuer à renforcer les réserves de change, il faudrait améliorer davantage le marché des changes et limiter les interventions de la BCM au lissage des fluctuations excessives.

24. **Le financement concessionnel et l'allégement de la dette sont cruciaux pour préserver la viabilité de la dette.** Un accord sur l'allégement de l'encours de la dette contribuera à maintenir le risque de la dette à un niveau modéré.

25. **Les progrès accomplis sur les réformes structurelles appuieront les objectifs de l'emploi et de la croissance.** Les services du FMI accueillent favorablement la mise en œuvre des nouveaux codes d'investissement et de passation des marchés, de nouveaux programmes de développement agricole et la réforme des entreprises publiques. Pour assurer une croissance à long terme diversifiée et solidaire, il est indispensable de relancer les réformes du marché du travail et d'améliorer le climat des affaires.

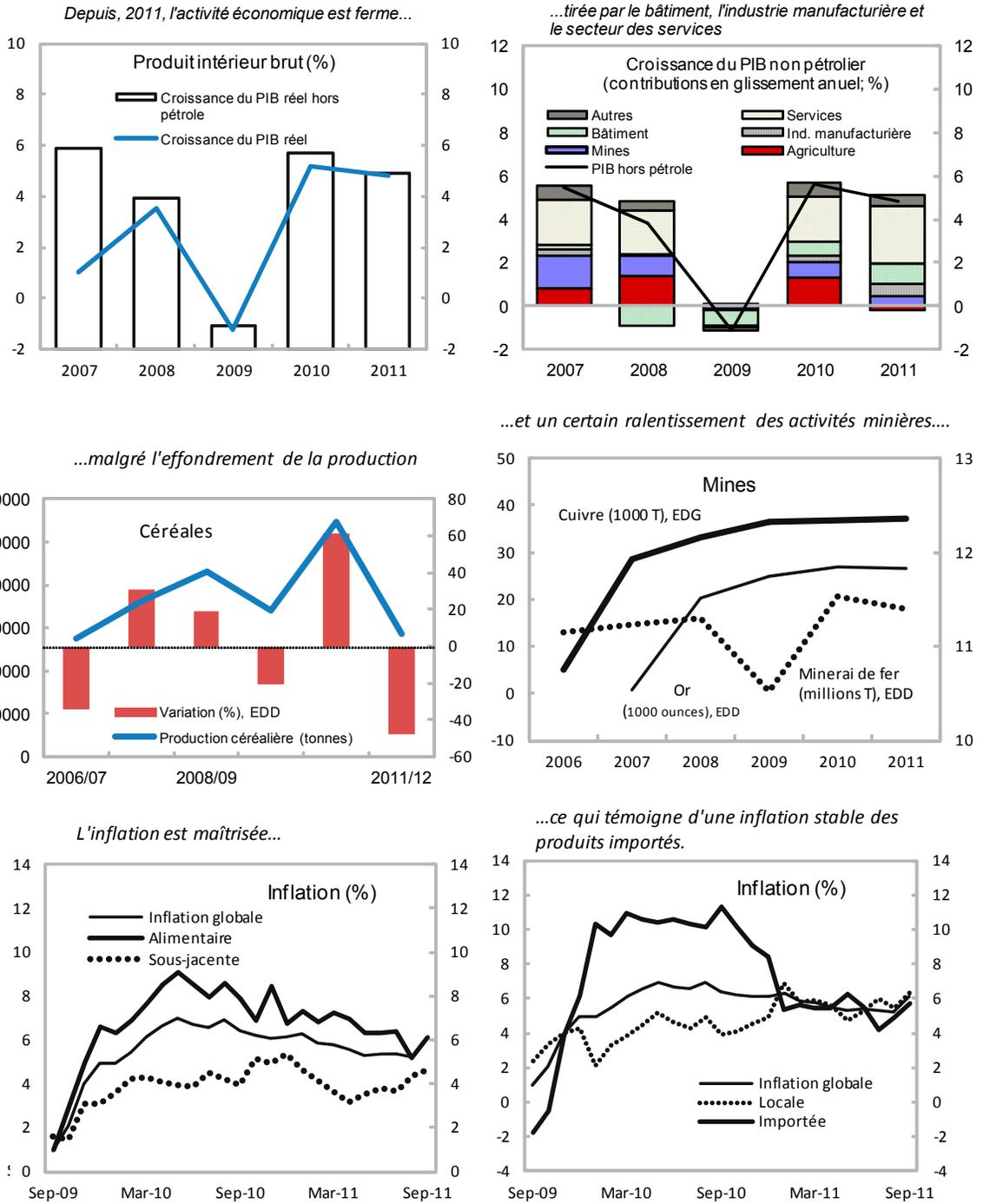
26. **Les services du FMI recommandent que soit achevée la troisième revue de la FEC,** compte tenu des bons résultats obtenus jusqu'à la fin de juin 2011 et de la forte détermination des autorités à mener à bien le programme. Les services du FMI appuient les demandes visant l'établissement de nouveaux critères de réalisation pour la fin de juin 2012.

Graphique 1. Mauritanie: Evolution économique récente, 2007-11
(Pourcentage, sauf indication contraire)



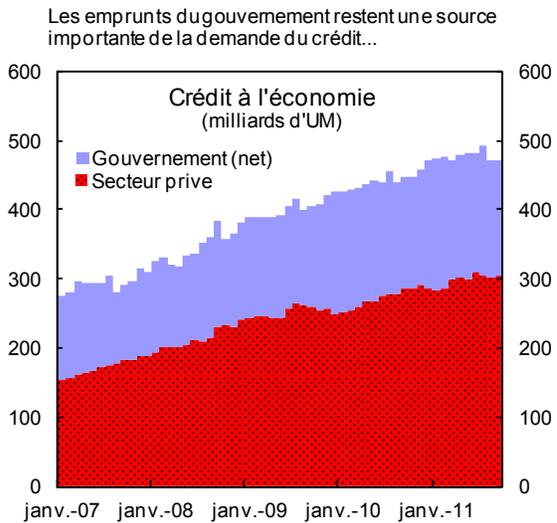
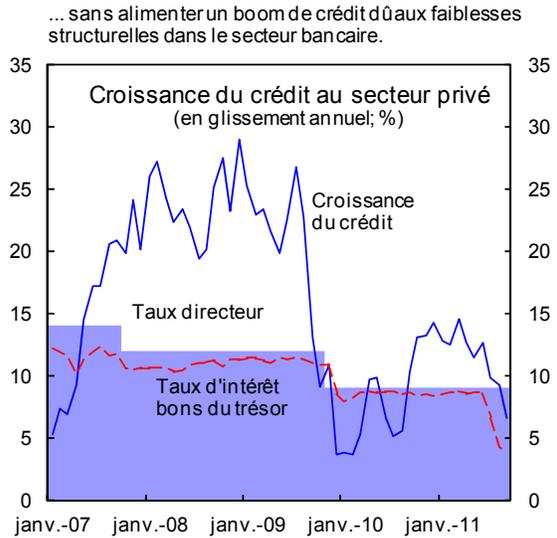
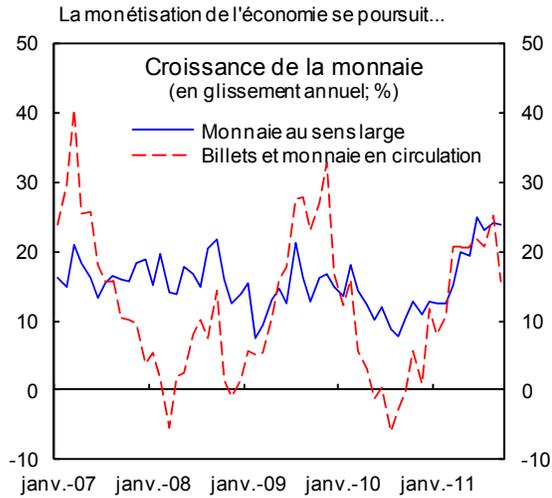
Sources: Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Mauritanie: Évolution du secteur réel, 2006-11

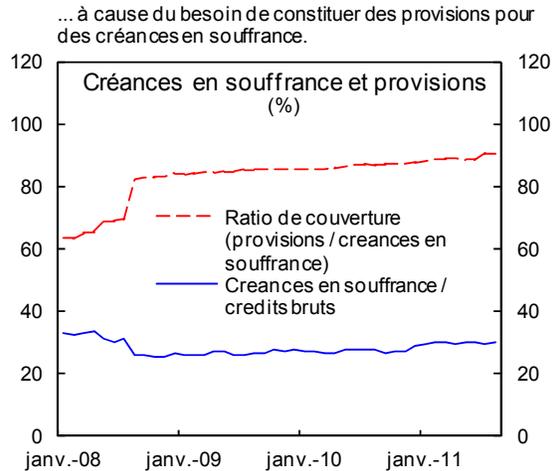
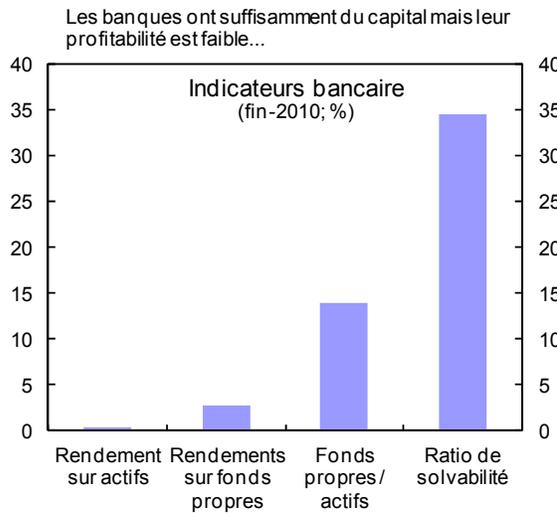
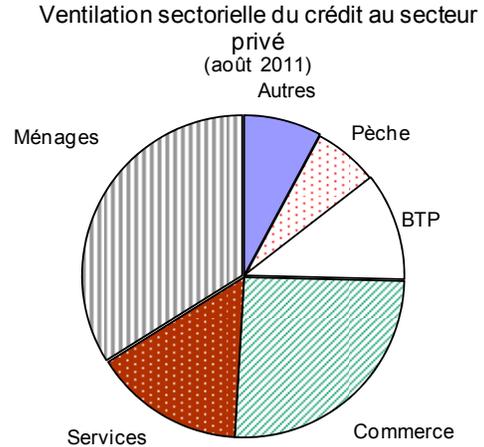


Sources: Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Graphique 3. Mauritanie: Indicateurs monétaires et financiers, 2007-11

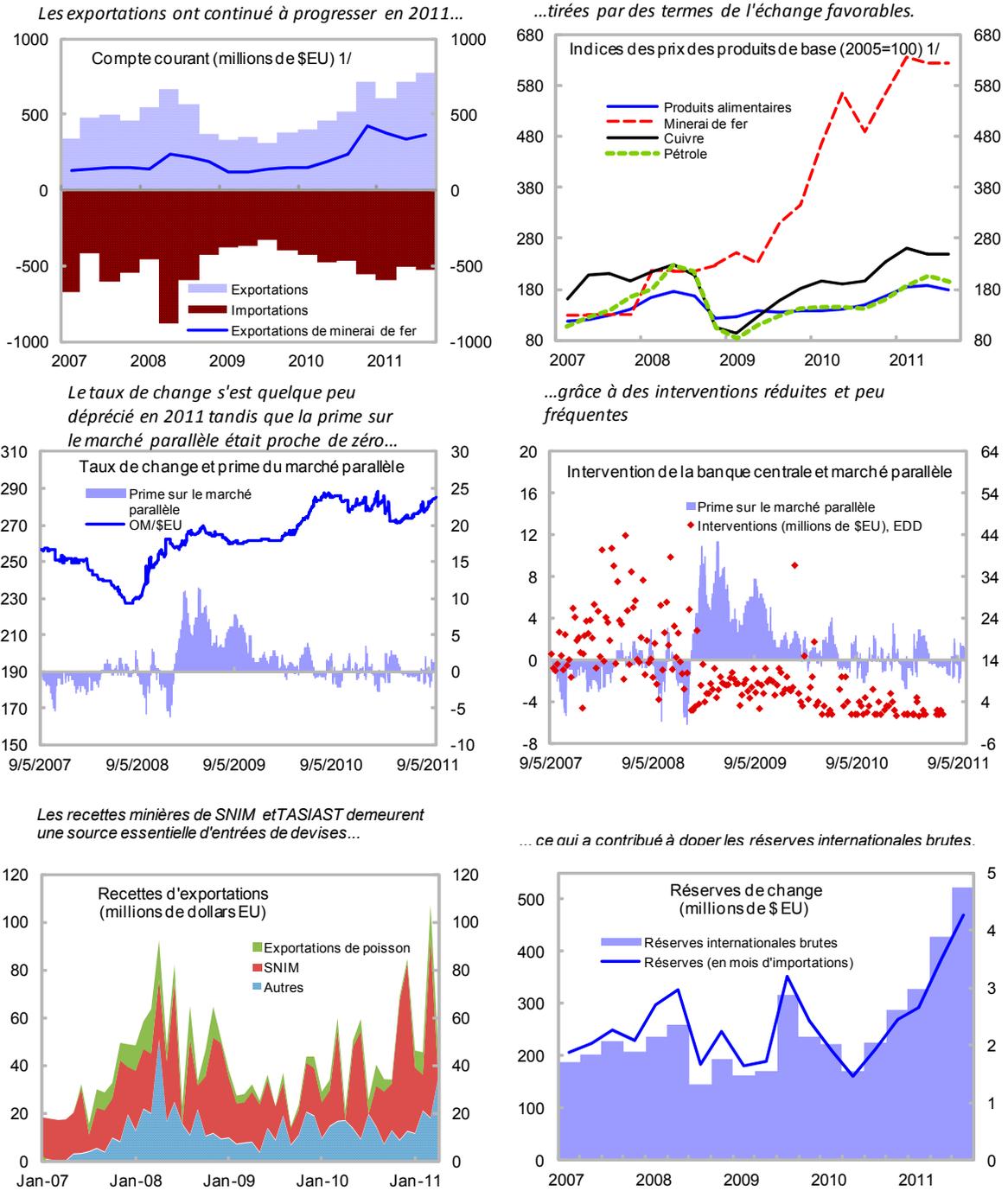


... alors que les emprunts du secteur privé sont de plus en plus tirés par des ménages.



Sources: autorités mauritaniennes; et des services du Fonds.

Graphique 4. Mauritanie: Secteur extérieur, 2007–11



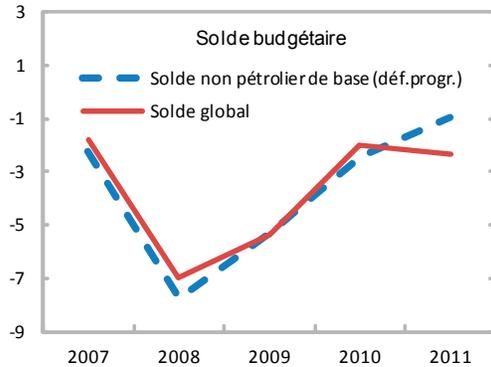
Sources: Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

1/ Actualisé au troisième trimestre de 2011.

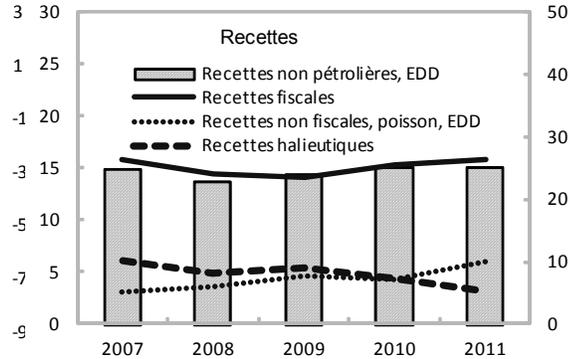
Graphique 5. Mauritanie: Finances publiques, 2007–11

(Pourcentage du PIB hors pétrole, sauf indication contraire)

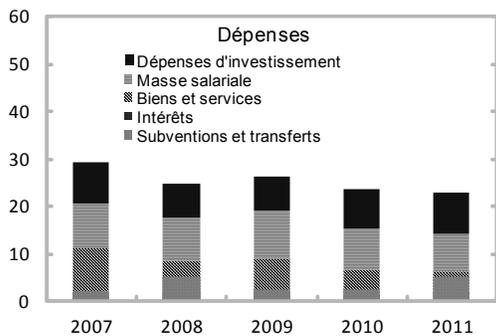
Les soldes budgétaires ont enregistré une amélioration...



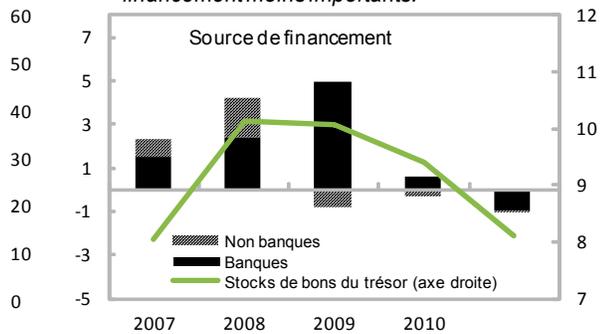
...grâce à des recettes non pétrolières plus élevées...



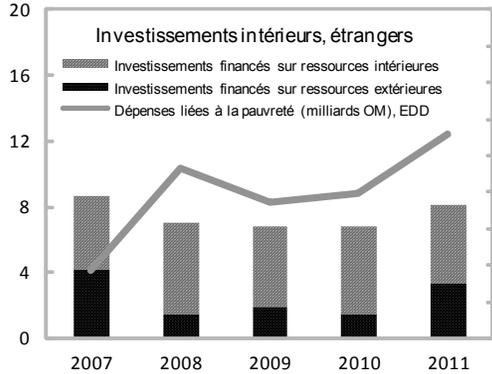
...et à une maîtrise des dépenses...



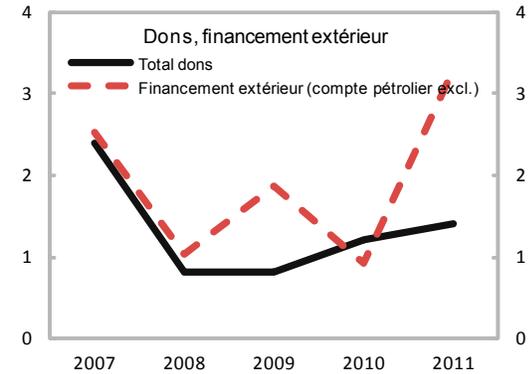
...ce qui s'est traduit par des besoins en financement moins importants.



Les dépenses liées à la pauvreté ont augmenté...



...grâce à une augmentation des dépenses d'investissement et à l'assistance des donateurs.



Sources: Autorités mauritaniennes et estimations des services du FMI.

Tableau 1. Mauritanie: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–12

(Quote-part: 64,4 millions de DTS)

(Population: 3,22 millions; 2009)

(PIB par habitant: 1151 \$EU; 2010)

(Taux de pauvreté: 42 %; 2008)

(Principales exportations: minerai de fer, or, poisson; 2010)

	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012
			Est. CR/11/189	Proj. CR/11/189	Proj. CR/11/189	Proj.	Proj.
	(Pourcentage; sauf indication contraire)						
Revenu national et prix (croissance en glissement annuel)							
PIB à prix constants	3.5	-1.2	5.2	5.1	4.8	5.7	5.5
PIB hors pétrole à prix constants	3.9	-1.1	5.7	5.3	4.9	5.8	5.6
PIB, industries extractives excl. , à prix constants	3.4	-1.1	5.7	5.2	5.1	5.3	5.0
Production pétrolière (1000 barils par jour)	12.1	10.7	8.3	7.5	8.0	7.5	8.0
Déflateur du PIB	12.4	-5.9	19.3	9.4	13.9	5.9	5.5
Déflateur du PIB hors pétrole	13.0	-3.9	19.0	9.2	13.5	6.2	6.1
Déflateur du PIB, industries extractives excl.	7.1	1.0	6.6	5.9	4.1	5.5	4.2
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	7.3	2.2	6.3	7.3	5.9	6.7	6.8
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	6.1	7.5	6.7	6.6	6.8
Secteur extérieur							
Croissance des exportations de biens f.à.b. en valeur	27.5	-23.7	52.0	37.5	38.2	7.4	6.2
Croissance des importations de biens f.à.b. en valeur	21.8	-27.2	39.1	27.5	20.2	10.7	7.8
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-14.8	-10.7	-8.8	-7.5	-5.3	-9.2	-7.2
Réserves officielles brutes 1/							
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	238.5	287.8	395.1	445.2	441.3	513.8
En mois d'import. de l'année suivante, ind. extractives excl.	2.2	2.4	2.5	2.7	3.6	3.0	4.2
Dettes extérieures CGE (% du PIB)	80.8	91.9	76.8	54.8	50.7	55.8	51.9
Monnaie							
Monnaie et quasi-monnaie (variation en pourcentage)	13.7	14.9	12.9	13.3	19.4	13.3	13.2
Crédit au secteur privé (variation pourcentage)	28.9	3.7	14.2	12.8	11.3	11.7	12.4
Investissements et épargne							
Investissements bruts (pourcentage du PIB)	27.3	24.6	24.5	25.7	29.7	27.3	33.2
Épargne brute (pourcentage du PIB)	12.5	13.9	15.7	18.2	24.5	18.1	26.0
Opérations consolidées de l'État	(Pourcentage du PIB hors pétrole; sauf indication contraire)						
Recettes et dons	25.9	26.7	27.7	27.4	27.8	25.8	26.8
Recettes hors pétrole	22.9	24.1	25.1	24.9	25.1	23.7	24.4
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.4	1.2	1.3	1.1	1.2
Dépense et prêts nets	32.9	32.1	29.7	30.3	30.1	29.9	30.2
Solde de base hors pétrole ; définition du programme 2/	-7.7	-5.3	-2.4	-1.6	-1.0	-0.8	-0.7
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-2.0	-2.8	-2.3	-4.1	-3.4
Dettes du secteur public (pourcentage du PIB)	90.6	101.5	86.2	63.1	58.4	63.7	59.5
Pour mémoire :							
PIB nominal (milliards d'UM)	854.0	794.2	997.0	1147.0	1190.0	1284.0	1324.1
PI nominal hors pétrole (en milliards d'UM)	796.8	757.6	952.8	1096.0	1134.4	1232.0	1271.0
PIB nominal (en milliards de dollars EU)	3536.3	3031.2	3628.6	3999.0	4227.1	4322.0	4538.3
Prix du minerai de fer (\$EU/tonne)	61.6	80.0	146.7	182.8	176.9	172.5	169.5

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Compte pétrolier exclu.

2/ Défini comme les recettes hors pétrole de l'État (dons exclus) moins les dépenses de l'État (dépenses d'investissement financées sur l'étranger et intérêts sur la dette extérieure exclus).

Tableau 2. Mauritanie: Balance des paiements, 2008–12

(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012
			Est. CR/11/189	Proj. CR/11/189	Proj. CR/11/189	Proj.	Proj.
Balance commerciale	-123.3	-26.7	138.2	383.0	540.4	330.1	534.7
Exportations	1787.6	1364.2	2073.5	2851.2	2866.0	3063.0	3042.4
Dont: Minerai de fer	823.4	521.6	997.0	1486.3	1514.1	1658.4	1501.9
Importation, f.à.b.1/	-1910.9	-1390.9	-1935.3	-2462.8	-2325.6	-2732.9	-2507.7
Importations des industries extractives	-717.9	-477.3	-852.6	-939.4	-1076.9	-995.1	-1104.9
Services et revenu (net)	-596.2	-427.1	-619.5	-861.7	-898.3	-893.4	-1023.9
Services (net)	-626.7	-479.2	-550.9	-634.3	-643.6	-552.6	-695.1
Revenu (net)	30.5	52.1	-68.5	-227.4	-254.7	-340.8	-328.7
Crédit	130.5	118.0	113.7	125.6	109.0	126.5	100.5
Dont: Compensation pêche UE	117.0	107.5	97.8	95.8	89.1	95.3	67.2
Débit	-100.0	-65.9	-182.2	-353.0	-363.7	-467.4	-429.3
Transferts courants (nets)	196.6	130.8	162.1	179.0	135.2	164.5	160.5
Transferts privés sans contrepartie (nets)	71.7	66.4	59.3	77.1	37.8	80.2	47.3
Transferts officiels	124.9	64.4	102.8	101.9	97.4	84.3	113.3
Solde du compte courant	-522.9	-323.0	-319.1	-299.7	-222.7	-398.8	-328.6
Compte de capital et compte financier	408.6	212.1	455.9	1246.6	1240.7	396.3	362.6
Compte de capital	30.9	0.0	209.0	869.0	869.0	0.0	0.0
Compte financier	377.7	212.1	246.9	377.6	371.7	396.3	362.6
Investissements directs (nets)	338.4	-3.1	128.3	195.3	588.7	152.7	549.2
Prêts officiels à moyen et long terme	200.5	172.6	79.5	536.9	218.8	442.5	443.0
Décaissements	280.7	240.7	135.2	614.2	296.1	523.5	524.0
Amortissement	-80.2	-68.0	-55.6	-77.3	-77.3	-81.0	-81.0
Autres flux financiers	-161.2	42.6	39.0	-354.6	-435.8	-198.9	-629.6
Erreurs et omissions	68.9	102.5	99.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-45.4	-8.4	235.9	947.0	1018.0	-2.5	33.9
Financement	45.4	8.4	-235.9	-946.9	-1018.0	2.5	-33.9
Avoirs extérieurs nets	-9.1	-24.2	-46.0	-91.4	-146.0	-25.3	-48.5
Banque centrale (net)	10.9	32.3	-40.8	-81.4	-131.0	-15.3	-43.5
Banques commerciales (net)	-20.0	-56.5	-5.2	-10.0	-15.0	-10.0	-5.0
Flux du compte pétrolier	13.5	12.8	-1.8	-9.8	-17.2	0.0	0.0
Financement exceptionnel 2/	41.0	19.7	-188.2	-845.8	-854.7	27.8	14.6
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :							
PIB nominal (en millions de dollars EU)	3536.3	3031.2	3628.6	3998.7	4227.1	4322.2	4538.3
Balance commerciale (en % du PIB)	-3.5	-0.9	3.8	9.6	12.8	7.6	11.8
Solde du compte courant (en % du PIB)	-14.8	-10.7	-8.8	-7.5	-5.3	-9.2	-7.2
Réserves officielles brutes							
En millions de dollars EU	194.9	238.5	287.8	395.1	445.2	441.3	513.8
En mois d'importations, industries extractives exclues	2.2	2.4	2.5	2.7	3.6	3.0	4.2
Compte pétrolier	46.4	33.6	35.4	45.1	52.6	45.1	52.6

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total des importations en 2012 est inférieur au chiffre programmé dans CR/11/189 à cause d'une révision à la baisse d'autres importations telles que la confection, les voitures et les matériaux de construction.

2/ L'allègement de la dette au titre de l'IADM et des arriérés assumés (y compris la dette passive exigible par le Koweït et la Libye) est traité comme une opération de stock ponctuelle.

Tableau 3. Mauritanie: Besoins de financements extérieurs, 2009-13
(en millions de dollars EU)

	2009	2010	2011	2012	2013
		Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Besoins totaux	-371.9	-355.0	-286.8	-397.0	-474.4
Déficit du compte courant	-323.0	-319.1	-222.7	-328.6	-410.8
Amortissement prévu de la dette publique	-48.9	-35.9	-64.1	-68.4	-63.6
Total sources	371.9	355.0	286.8	397.1	474.4
Entrées de capitaux	361.5	346.4	345.1	415.9	495.4
IDE, nets	-3.1	128.3	588.7	549.2	599.2
Décassements des créanciers officiels(BM, BAD, FADES)	192.5	131.3	129.5	254.4	255.9
Autres flux 1/	172.1	86.8	-373.0	-387.7	-359.7
Dont SNIM	26.7	0.0	99.6	269.6	250.0
Postes de financement	41.2	59.7	116.3	49.8	32.0
FMI	0.0	35.0	35.1	35.2	17.5
France	0.0	3.9	45.5	0.0	0.0
Fonds monétaire arabe	21.5	0.0	21.5	0.0	0.0
Financement exceptionnel 1/	19.7	20.8	14.3	14.6	14.5
Variation du compte pétrolier (- augmentation)	12.8	-1.8	-17.2	0.0	-16.5
Variation des réserves (- augmentation)	-43.6	-49.4	-157.4	-68.7	-36.5
Déficit de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :					
Solde global	-8.4	26.9	149.0	33.9	45.4

Source: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Les arriérés envers le Koweït ne sont pas inclus.

Tableau 4a. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2008–12
(en milliards d'ouguiyas; sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012
			Est.	CR/11/189	Proj.	CR/11/189	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	189.0	188.5	250.3	287.9	300.9	304.5	325.3
Recettes non pétrolières	182.5	182.4	238.7	273.0	285.0	292.0	310.8
Recettes fiscales	114.7	106.6	145.6	162.9	179.6	195.9	195.8
Recettes non fiscales	67.8	75.8	83.1	110.1	103.4	96.1	114.9
<i>Dont:</i> Recettes halieutiques	38.7	41.0	42.3	43.0	35.2	44.2	35.1
Recettes exceptionnelles 1/	-	-	10.0	-	2.1	-	-
Total dons	6.5	6.1	11.6	14.9	15.9	12.6	14.5
<i>Dont:</i> Projets	4.0	3.7	0.6	7.8	10.0	7.6	10.0
Dépenses et prêts nets	262.0	242.9	282.9	331.8	341.8	368.4	383.9
Dépenses courantes	206.4	186.7	204.5	242.8	246.7	251.7	258.1
Rémunération des employés	71.3	77.0	83.6	89.5	89.5	94.9	95.0
Biens et services	54.0	51.6	47.2	51.8	51.8	55.3	55.4
Subventions et transferts 2/	42.8	20.3	27.0	62.1	62.1	57.2	65.4
<i>Dont:</i> Subventions énergétiques	8.0	6.4	-	30.0	30.0	22.5	22.5
Subv. liées à la sécheresse	-	-	-	-	-	-	23.2
Remboursements des arriérés	-	-	-	-	-	9.0	3.5
Intérêts	16.5	16.2	19.4	20.1	20.2	24.6	20.4
Extérieures	5.8	5.1	7.5	8.4	8.4	12.8	9.3
Intérieures	10.7	11.1	11.9	11.8	11.7	11.8	11.1
Comptes spéciaux et autres 3/	6.8	4.9	12.6	10.0	13.6	10.0	11.2
Dépenses d'investissement	55.6	51.8	65.1	88.4	92.6	116.4	125.5
Invest. financés sur ressources extérieures	12.0	14.9	13.7	33.4	37.6	54.4	55.5
Invest. financés sur ressources intérieures	43.6	36.9	51.5	55.0	55.0	62.0	70.0
Restructuration et prêts nets	0.0	4.4	13.4	0.5	2.6	0.3	0.3
Réserves ordinaires	15.1	16.6	13.2	9.4	9.5	9.8	10.8
Solde non pétrolier de base ; déf. du progr.4/	-61.7	-40.5	-23.0	-17.0	-10.8	-9.2	-8.4
Solde non pétrolier, dons exclus	-79.5	-60.5	-44.2	-58.8	-56.9	-76.4	-73.1
Solde non pétrolier, dons inclus	-73.0	-54.4	-32.7	-43.9	-41.0	-63.8	-58.6
Recettes nettes du pétrole	17.4	13.7	13.5	12.8	14.8	13.2	15.3
Solde global, dons inclus	-55.6	-40.7	-19.2	-31.1	-26.1	-50.6	-43.3
Financement	55.8	42.5	20.4	31.1	26.1	50.6	43.3
Financement intérieur	44.3	25.0	12.0	-1.9	-6.5	3.6	5.4
Système bancaire	32.4	23.4	10.1	-9.6	-10.2	0.2	2.0
BCM	20.0	20.4	-5.7	0.0	-13.0	-0.3	-2.5
Banques commerciales	12.5	3.0	15.8	-9.6	2.8	0.5	4.5
Non-banques	14.8	-5.9	-2.5	10.8	-0.5	6.2	6.2
Privatisation et autres	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8	-2.8
Arriérés intérieurs (y compris intérêts acc.)	-1.8	0.3	7.2	-0.3	7.0	0.0	0.0
Financement extérieur	11.6	17.5	8.4	33.0	32.6	47.0	38.0
Compte pétrolier (net)	3.3	3.4	-0.5	-2.8	-4.8	0.0	0.0
Recettes nettes du pétrole (net)	-17.4	-13.7	-13.5	-12.8	-14.8	-13.2	-15.3
Contribution du compte pétr. au budget	20.7	17.1	13.0	10.0	10.0	13.2	15.3
Autres (net)	8.3	14.2	8.9	35.8	37.4	47.0	38.0
Emprunts nets (net)	1.9	9.0	3.2	29.2	33.4	38.8	33.7
Financement exceptionnel	6.4	5.2	5.7	6.7	4.0	8.3	4.3
Erreurs et omissions	0.3	1.8	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Arriérés fiscaux de la société publique d'électricité.

2/ Y compris les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale. Pour 2012, inclut aussi les arriérés de paiement envers les sociétés d'hydrocarbures et la SOMELEC.

3/ Incluent le fonds de développement (FAID).

4/ À savoir les recettes non pétrolières de l'État (dons exclus) moins les dépenses de l'État (dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et intérêts sur la dette extérieure exclus).

Tableau 4b. Mauritanie: Opérations de l'administration centrale, 2008–12

(en pourcentage du PIB non pétrolier; sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012
			Est.	CR/11/189	Proj.	CR/11/189	Proj.
Recettes non pétrolières et dons	23.7	24.9	26.3	26.3	26.5	24.7	25.6
Recettes non pétrolières	22.9	24.1	25.1	24.9	25.1	23.7	24.4
Recettes fiscales	14.4	14.1	15.3	14.9	15.8	15.9	15.4
Recettes non fiscales	8.5	10.0	8.7	10.0	9.1	7.8	9.0
<i>Dont:</i> Recettes halieutiques	4.9	5.4	4.4	3.9	3.1	3.6	2.8
Recettes exceptionnelles 1/	-	-	1.0	-	0.2	-	-
Total dons	0.8	0.8	1.2	1.4	1.4	1.0	1.1
<i>Dont:</i> Projets	0.5	0.5	0.1	0.7	0.9	0.6	0.8
Dépenses et prêts nets	32.9	32.1	29.7	30.3	30.1	29.9	30.2
Dépenses courantes	25.9	24.6	21.5	22.2	21.7	20.4	20.3
Rémunération des employés	8.9	10.2	8.8	8.2	7.9	7.7	7.5
Biens et services	6.8	6.8	5.0	4.7	4.6	4.5	4.4
Subventions et transferts 2/	5.4	2.7	2.8	5.7	5.5	4.6	5.1
<i>Dont:</i> Subventions énergétiques	1.0	0.8	-	2.7	2.6	1.8	1.8
Subventions liées à la sécheresse	-	-	-	-	-	-	1.8
Remboursements des arriérés	-	-	-	-	-	0.7	0.3
Intérêts	2.1	2.1	2.0	1.8	1.8	2.0	1.6
Extérieurs	0.7	0.7	0.8	0.8	0.7	1.0	0.7
Intérieurs	1.3	1.5	1.3	1.1	1.0	1.0	0.9
Comptes spéciaux et autres 3/	0.9	0.7	1.3	0.9	1.2	0.8	0.9
Dépenses d'investissement	7.0	6.8	6.8	8.1	8.2	9.4	9.9
Investissements financés sur ressources ext.	1.5	2.0	1.4	3.1	3.3	4.4	4.4
Investissements financés sur ressources int.	5.5	4.9	5.4	5.0	4.8	5.0	5.5
Restructuration et prêts nets	0.0	0.6	1.4	0.0	0.2	0.0	0.0
Réserves ordinaires	1.9	2.2	1.4	0.9	0.8	0.8	0.8
Solde non pétrolier de base ; définition du progr.4/	-7.7	-5.3	-2.4	-1.6	-1.0	-0.8	-0.7
Solde non pétrolier, dons exclus	-10.0	-8.0	-4.6	-5.4	-5.0	-6.2	-5.8
Solde non pétrolier, dons inclus	-9.2	-7.2	-3.4	-4.0	-3.6	-5.2	-4.6
Recettes nettes du pétrole	2.2	1.8	1.4	1.2	1.3	1.1	1.2
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-2.0	-2.8	-2.3	-4.1	-3.4
Financement	7.0	5.6	2.1	2.8	2.3	4.1	3.4
Financement intérieur	5.6	3.3	1.3	-0.2	-0.6	0.3	0.4
Système bancaire	4.1	3.1	1.1	-0.9	-0.9	0.0	0.2
BCM	2.5	2.7	-0.6	0.0	-1.1	0.0	-0.2
Banques commerciales	1.6	0.4	1.7	-0.9	0.2	0.0	0.4
Non-banques	1.9	-0.8	-0.3	1.0	0.0	0.5	0.5
Privatisation et autres	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2
Arriérés intérieurs (y compris intérêts accumulés)	-0.2	0.0	0.8	0.0	0.6	0.0	0.0
Financement extérieur	1.4	2.3	0.9	3.0	2.9	3.8	3.0
Compte pétrolier (net)	0.4	0.4	-0.1	-0.3	-0.4	0.0	0.0
Recettes nettes du pétrole (net)	-2.2	-1.8	-1.4	-1.2	-1.3	-1.1	-1.2
Contribution du compte pétrolier au budget	2.6	2.3	1.4	0.9	0.9	1.1	1.2
Autres (net)	1.0	1.9	0.9	3.3	3.3	3.8	3.0
Emprunts nets (net)	0.2	1.2	0.3	2.7	2.9	3.1	2.7
Financement exceptionnel	0.8	0.7	0.6	0.6	0.4	0.7	0.3
Erreurs et omissions	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :							
PIB non pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	796.8	757.6	952.8	1095.8	1134.4	1231.8	1271.0
Total recettes	25.1	25.9	26.5	26.1	26.4	24.8	25.7
Recettes fiscales, industries extractives exclues	15.9	15.3	17.2	17.5	18.8	17.9	18.8
Solde du compte pétrolier (en milliards d'ouguiyas)	11.7	8.8	9.7	12.9	14.8	13.4	15.3

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Arriérés fiscaux de la société publique d'électricité.

2/ Y compris les transferts aux entités publiques autres que l'administration centrale. Pour 2012, inclut aussi les arriérés de paiement envers les sociétés d'hydrocarbures et la SOMELEC.

3/ Incluent le fonds de développement (FAID).

4/ À savoir les recettes non pétrolières de l'État (dons exclus) moins les dépenses de l'État (dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et intérêts sur la dette extérieure exclus).

Tableau 5. Mauritanie: Situation monétaire, 2008–12

(en milliards d'ouguiyas au taux de change de la fin de la période; sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012
			Est.	CR/11/189	Proj.	CR/11/189	Proj.
Situation monétaire							
Avoirs extérieurs nets	-9.5	-3.3	9.4	36.1	52.8	47.7	67.9
Avoirs intérieurs nets	250.1	279.9	302.7	317.6	317.1	353.9	350.2
Crédit intérieur net	381.5	424.2	470.9	497.6	499.2	533.9	538.4
Crédit net à l'Etat	141.7	175.5	186.8	177.2	183.1	175.8	183.0
Crédit à l'économie	239.8	248.7	284.1	320.5	316.1	358.1	355.4
Autres postes, net	-131.4	-144.4	-168.2	-180.1	-182.1	-180.1	-188.1
Monnaie au sens large	240.6	276.5	312.1	353.7	369.9	401.5	418.1
Autorités monétaires							
Avoirs extérieurs nets	10.1	1.6	13.3	37.2	51.6	45.8	65.1
Avoirs intérieurs nets	100.5	124.3	113.6	106.6	100.2	117.5	97.7
Crédit intérieur net	115.3	146.2	141.1	141.1	134.6	139.3	132.1
Crédit net à l'Etat	95.6	127.0	122.3	122.3	115.8	120.5	113.3
Autres postes, net	-14.8	-21.9	-27.5	-33.3	-34.3	-33.3	-34.3
Monnaie centrale	110.6	125.9	126.9	143.8	151.8	163.2	162.9
Monnaie en circulation	70.0	81.6	91.3	103.4	105.6	105.8	119.4
Réserves des banques	40.6	44.3	35.6	40.3	46.2	57.4	43.5
<i>Dont: dépôt des banques (dont en FC)</i>	10.0	14.0	8.1	8.4	7.4	10.4	9.7
Banques commerciales							
Avoirs extérieurs nets	-19.6	-5.0	-3.9	-1.1	1.3	1.9	2.7
Avoirs intérieurs nets	269.6	280.7	334.0	360.8	368.9	398.8	410.5
Crédit net à l'Etat	46.1	48.5	64.5	54.9	67.3	55.3	69.7
Crédit au secteur privé	223.4	232.3	269.5	305.9	301.6	343.6	340.8
Autres postes, net	-116.7	-122.5	-140.7	-146.7	-147.8	-146.7	-153.8
Pour mémoire :							
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	3.3	2.7	3.1	3.1	3.1	3.1	3.0
Vitesse circ. monnaie sens large (PIB, ind. extract. excl.)	2.5	2.2	2.2	2.1	2.0	2.1	2.0
Crédit au secteur privé (% du PIB)	28.0	30.7	28.3	27.9	26.6	27.8	26.8
Avoirs extérieurs nets des banques (en millions de dollars EU)	-74.8	-18.9	-13.8	-3.8	4.3	6.2	9.3

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. Mauritanie: Aperçu sur le secteur bancaire, 2008–11

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010 Est.	2011 Juin
Bilan consolidé des banques commerciales				
Actifs (en pour cent du PIB hors pétrole)	45.2	52.5	46.6	47.5
Crédit au secteur privé / actifs	62.0	58.3	60.7	57.1
Crédit aux entreprises publiques / actifs	15.0	13.1	13.0	-
Bons du trésor / actifs	14.7	13.6	15.8	14.8
Crédit au secteur privé (variation sur douze mois en pour cent)	23.6	4.0	16.0	13.3
Créances en souffrance / total crédit brut	26.4	27.7	28.7	29.7
Provisions / créances en souffrance	84.1	85.2	87.7	88.7
Créances en souffrance non provisionnées / total crédit brut	4.2	4.1	3.5	3.4
Dépôts des résidents / actifs	47.4	49.0	49.7	50.0
Crédit au secteur privé / dépôts du secteur privé	130.9	119.2	122.1	114.3
Ratio de fonds propres				
Fonds propres nets / actifs	14.2	14.2	14.0	16.7
Ratio de solvabilité	33.0	37.9	34.5	-
Exposition au change				
Avoirs en devises / actifs	5.1	8.4	7.0	6.7
Avoirs en devises / engagements en devises (au bilan)	75.0	123.7	112.1	126.7
Rentabilité et liquidité				
Rendements des actifs	1.9	1.4	0.4	-
Rendements des fonds propres nets	10.7	8.5	2.7	-
Actifs liquides / actifs 1/	26.4	25.4	24.8	24.6
Pour mémoire:				
Part d'actifs détenus par les 3 banques les plus importantes	53.4	53.6	53.7	52.3
Nombre de banques	10.0	10.0	10.0	12.0
Crédit au secteur privé / PIB	26.2	29.2	27.0	-

Sources: Autorités mauritaniennes et services du FMI.

1/ Actifs liquides : trésorerie, réserves et bons du trésor.

Tableau 7. Mauritanie: Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2012–16

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Projections								
Paievements au FMI sur la base du crédit existant (en millions de DTS)									
Principal	1.0	2.9	3.2	4.9	11.8	12.5	10.6	10.3	8.6
Commissions et intérêts	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3
Paievements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif (en millions de DTS)									
Principal	1.0	2.9	3.2	4.9	11.8	17.6	22.6	24.0	22.3
Commissions et intérêts	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.4
Total paievements au FMI sur la base du crédit existant et prospectif									
En millions de DTS	1.5	3.5	3.8	5.5	12.4	18.2	23.1	24.5	22.7
En millions de dollars EU	2.3	5.3	5.8	8.4	18.9	27.8	35.3	37.3	34.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.0	0.1	0.1	0.2	0.4	0.5	0.6	0.6	0.5
En pourcentage du service de la dette	0.9	1.7	1.6	2.3	5.4	7.8	10.2	10.4	9.3
En pourcentage du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.4	0.4	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	0.3	0.6	0.7	0.9	1.8	2.4	2.7	2.5	2.2
En pourcentage de la quote-part	2.4	5.5	5.9	8.6	19.2	28.2	35.9	38.0	35.2
Encours du crédit du FMI									
En millions de DTS	117.9	132.1	128.9	124.0	112.2	94.6	72.0	48.0	25.7
En millions de dollars EU	179.2	201.0	196.4	189.2	171.3	144.4	109.9	73.3	39.2
En pourcentage des exportations de biens et de services	3.6	4.1	4.2	4.1	3.5	2.8	2.0	1.2	0.6
En pourcentage du service de la dette	71.2	65.2	53.3	51.8	48.8	40.8	31.7	20.3	10.5
En pourcentage du PIB	2.6	2.8	2.6	2.4	2.1	1.6	1.1	0.7	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	22.9	24.0	23.0	21.2	16.5	12.2	8.3	5.0	2.4
En pourcentage de la quote-part	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de dollars EU)									
Décaissements	22.1	11.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	1.0	2.9	3.2	4.9	11.8	17.6	22.6	24.0	22.3
Pour mémoire :									
Exportations de biens et de services (en millions de dollars EU)	3239.9	3201.6	3105.7	3060.1	3185.0	3400.4	3630.7	3876.8	4176.2
Service de la dette (en millions de dollars EU)	165.6	202.5	241.7	239.2	230.0	231.7	226.9	235.9	245.2
PIB nominal (en millions de dollars EU)	4538.3	4713.3	4875.4	5111.5	5463.1	5900.8	6365.1	6856.9	7376.6
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	513.8	550.4	560.2	585.1	678.7	772.4	866.0	959.6	1053.2
Quote-part (millions de DTS)	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4	64.4

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Mauritanie: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–16

	2008	2009	2010	2011	2011	2012	2012	2013	2014	2015	2016
			Est.	CR/11/189	Proj.	CR/11/189	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix (en glissement annuel)											
PIB à prix constants	3.5	-1.2	5.2	5.1	4.8	5.7	5.5	6.2	5.6	5.5	5.5
GIP hors pétrole à prix constants	3.9	-1.1	5.7	5.3	4.9	5.8	5.6	6.2	5.6	5.5	5.5
GIP à prix constants, ind. extractives exclues	3.4	-1.1	5.7	5.2	5.1	5.3	5.0	5.9	5.3	5.5	5.5
Production de pétrole (1000 barils par jour).	12.1	10.7	8.3	7.5	8.0	7.5	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Déflateur du PIB	12.4	-5.9	19.3	9.4	13.9	5.9	5.5	1.1	0.8	1.9	3.6
Déflateur du PIB non pétrolier	13.0	-3.9	19.0	9.2	13.5	6.2	6.1	1.4	1.1	2.2	3.8
Déflateur du PIB, ind. extractives exclues	7.1	1.0	6.6	5.9	4.1	5.5	4.2	5.0	5.1	5.1	5.0
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	7.3	2.2	6.3	7.3	5.9	6.7	6.8	6.5	6.1	5.7	5.3
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	6.1	7.5	6.7	6.6	6.8	6.3	5.9	5.5	5.1
Secteur extérieur											
Croissance des exp. de biens f.à.b. en valeur	27.5	-23.7	52.0	37.5	38.2	7.4	6.2	-1.4	-3.4	-1.8	4.1
Croissance des imp.de biens f.à.b. en valeur	21.8	-27.2	39.1	27.5	20.2	10.7	7.8	1.7	0.5	-1.7	3.6
Solde du compte courant (en % du PIB)	-14.8	-10.7	-8.8	-7.5	-5.3	-9.2	-7.2	-8.7	-11.0	-9.8	-7.4
Réserves officielles brutes 1/											
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	238.5	287.8	395.1	445.2	441.3	513.8	550.4	560.2	585.1	678.7
En moins d' imp. de l'année suivante, ind. extractives exclues	2.2	2.4	2.5	2.7	3.6	3.0	4.2	4.5	4.7	4.7	4.9
Dette extérieure CGE (% du PIB)	80.8	91.9	76.8	54.8	50.7	55.8	51.9	56.2	56.9	57.0	53.8
Monnaie											
Monnaie et quasi-monnaie (variation en pourcentage)	13.7	14.9	12.9	13.3	19.4	13.3	13.2	14.1	13.2	13.7	13.7
Crédit au secteur privé (variation en pourcentage)	28.9	3.7	14.2	12.8	11.3	11.7	12.4	12.8	12.3	12.1	12.1
Investissements et épargne											
Investissements bruts (pourcentage du PIB)	27.3	24.6	24.5	25.7	29.7	27.3	33.2	33.4	31.9	27.6	26.6
Épargne brute(pourcentage du PIB)	12.5	13.9	15.7	18.2	24.5	18.1	26.0	24.6	20.9	17.9	19.2
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)											
Opérations consolidées de l'État											
Solde de base non pétrolier ; déf. du progr.2/	-7.7	-5.3	-2.4	-1.6	-1.0	-0.8	-0.7	-0.1	0.3	0.5	1.8
Solde global, dons inclus	-7.0	-5.4	-2.0	-2.8	-2.3	-4.1	-3.4	-2.8	-2.5	-1.2	0.1
Dette du secteur public (pourcentage du PIB)	90.6	101.5	86.2	63.1	58.4	63.7	59.5	63.7	64.7	64.9	60.7
Pour mémoire :											
PIB nominal (en milliards d'UM)	854.0	794.2	997.0	1147.0	1190.0	1284.0	1324.1	1421.0	1512.2	1625.4	1775.1
PIB par habitant (en dollars EU)	1123.1	940.1	1099.0	3999.0	1250.2	4322.0	1310.8	1329.5	1343.0	1375.0	1435.1
Prix du minerai de fer (\$EU/tonne)	61.6	80.0	146.7	182.8	176.9	172.5	169.5	147.0	127.0	122.0	122.0

Sources: Autorités mauritaniennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Compte pétrolier exclu.

2/ Défini comme les recettes non pétrolières de l'État (dons exclus) moins les dépenses de l'État (dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et intérêts sur la dette extérieure exclus).

Tableau 9. Mauritanie: accès et échelonnement dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC, 2010–13 1/

Calendrier	Décaissement		Conditions
	Montant en DTS	% de la quote-part	
15 mars 2010	11.04	17.14	Approbation de l'accord
19 novembre 2010	11.04	17.14	Achèvement de la première revue (critères de réalisation pertinents pour la fin de juin 2010)
22 juin 2011	11.04	17.14	Achèvement de la seconde revue (critères de réalisation pertinents pour la fin de décembre 2010)
12 décembre 2011	11.04	17.14	Achèvement de la troisième revue (critères de réalisation pertinents pour la fin de juin 2011)
1 ^{er} juin 2012	11.04	17.14	Achèvement de la quatrième revue (critères de réalisation pertinents pour la fin de décembre 2011)
30 novembre 2012	11.04	17.14	Achèvement de la cinquième revue (critères de réalisation pertinents pour la fin de juin 2012)
30 juin 2013	11.04	17.14	Achèvement de la sixième (et dernière) revue (critères de réalisation pertinent pour la fin de décembre 2012)
Total	77.28	120.00	

1/ La quote-part de la Mauritanie est de 64,4 millions de DTS.

LETTRE D'INTENTION

Nouakchott, 19 Novembre 2011

Mme Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, NW
Washington DC 20431
USA

Mme la Directrice Générale

1. Les efforts soutenus du gouvernement ont permis à notre pays de renouer pour la deuxième année consécutive avec la croissance et de consolider la stabilité macroéconomique. En effet, la mise en œuvre de politiques saines ainsi que l'envolée des prix des minerais ont permis le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques, en dépit de la hausse des prix des produits énergétiques. Toutefois, l'économie demeure vulnérable aux chocs exogènes et se trouve confrontée cette année à un fort déficit pluviométrique qui pourrait mener à une crise alimentaire grave, comparable aux années de sécheresse que notre pays a vécues en 2002-03. La sécheresse risque de paupériser davantage les zones rurales qui sont déjà caractérisées par des taux de chômage et de pauvreté élevés. Le programme d'urgence ciblé que nous comptons financer à court terme avec des ressources propres aiderait à pallier les effets de la sécheresse et réagir promptement aux risques d'insécurité alimentaire.

2. Dans le sens de la consolidation de la démocratie et de l'enracinement du pluralisme politique, le Gouvernement s'est engagé dans un processus de dialogue inclusif avec certains partis de l'opposition qui a débouché sur un programme consensuel de réforme politique. Ces réformes portent sur le réaménagement de certaines dispositions de la constitution en vue de rééquilibrer les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif et à garantir une plus grande transparence des élections à travers notamment la création d'une structure autonome chargée de l'organisation des élections.

3. Nous avons atteint les objectifs fixés pour le premier semestre de 2011 dans le cadre du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC. Ainsi, nous avons satisfait tous les critères quantitatifs de réalisation pour fin juin 2011 (tableau 1). De même, les repères structurels (tableau 2a) ont tous été atteints même s'il ya eu un léger retard pour la publication de l'arrêté concernant les gros consommateurs d'hydrocarbures et de l'audit des banques commerciales. Concernant le repère structurel sur l'enquête de pauvreté et de vulnérabilité, les préparatifs ont été accomplis comme prévu, mais l'enquête a du être repoussée en raison de problèmes de logistique et du déroulement parallèle du recensement

de l'état civil. Nous comptons compléter cette étude pour Nouakchott d'ici la fin de l'année et l'étendre au reste du pays au cours de l'année 2012.

4. La présente lettre d'intention (LI) s'appuie sur la précédente LI et le mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) approuvés le 22 juin 2011. Nous ambitionnons dans le cadre de l'exécution de notre programme de politique économique de réconcilier la poursuite de la consolidation de la stabilité économique, avec la nécessité de réagir efficacement aux urgences posées par l'effet de sécheresse et la cherté des denrées alimentaires d'une part, et la lutte contre le chômage et la précarité d'autre part. Pour y parvenir, nous sommes engagés à poursuivre la mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, appropriées et cohérentes. Par ailleurs, nous avons réussi à mobiliser plus de 64 % des engagements exprimés lors de la table ronde de Bruxelles, soit près de 2 milliards de dollars E.U. En fonction de l'évolution du risque d'insécurité alimentaire, nous envisageons faire appel à l'assistance des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour essayer de mobiliser l'aide nécessaire, notamment à travers des dons d'urgence, pour faire face à tout risque de crise.

I. EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE ET DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2011

5. La reprise économique amorcée en 2010 s'est consolidée à fin juin 2011 sous l'effet conjugué du dynamisme soutenu des industries non extractives (l'indice de ces industries de production a augmenté de 16 % en glissement annuel lors des six premiers mois) et des services. Appuyé par une politique monétaire prudente, le taux d'inflation a été contenu à 5,4 % en glissement annuel à fin juin en dépit de l'envolée des prix internationaux des produits alimentaires. Pour sa part, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est considérablement réduit grâce à la hausse des prix des produits à l'exportation et au niveau élevé de la demande extérieure. En conséquence, les réserves de change ont atteint un niveau plus élevé que l'objectif établi par le programme, soit 426 millions de dollars à fin juin, l'équivalent de 3,6 mois d'importations.

6. En matière de finances publiques, l'exécution du budget lors de la première moitié de 2011 a été marquée par une amélioration sensible des recettes minières, des efforts notables de recouvrement d'impôts, et le non versement des subventions des produits énergétiques dû au retard d'adoption du décret d'avance. Cette situation s'est traduite par une amélioration meilleure que prévue de la position nette du gouvernement (1,4 % du PIB) à fin juin, et ce, en dépit des dépenses importantes effectuées au titre du programme de solidarité. Cet excédent de trésorerie s'est repercuté par une baisse du recours à l'émission de bons de Trésor.

7. La masse monétaire a enregistré une croissance de 25 % en glissement annuel à fin juin 2011. Cet accroissement plus élevé que prévu par le programme est essentiellement attribuable à une accumulation plus importante des avoirs extérieurs. Toutefois, les crédits à l'économie ont évolué conformément aux prévisions du programme malgré la baisse de l'endettement de la SOMELEC, la compagnie publique d'électricité, qui a été recapitalisée

récemment. Les banques ont vu le niveau de leurs réserves libres croître pour atteindre des niveaux sans précédents. Après avoir enregistré une appréciation en début d'année, le taux de change s'est déprécié. La BCM a pour sa part limité ses interventions au lissage des fluctuations du taux de change.

8. Pour le reste de l'année 2011, les performances escomptées sont conformes aux objectifs du programme. Le taux de croissance du PIB réel se situerait à 4,8 %, légèrement en deçà des prévisions du programme à cause de la contre performance enregistrée dans le secteur agricole. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'établirait à environ 6,7 % sous l'effet d'une libéralisation graduelle de certains prix administrés. Les réserves de change, qui ont atteint un niveau record de 522 million dollars E.U. à fin septembre 2011, devraient atteindre 445 millions de dollars E.U. suite à une intervention exceptionnelle pour alimenter le marché des changes.

9. Les tombées importantes des bons du trésor, la hausse du salaire minimum et l'accélération des paiements d'investissement et de subventions au cours des deux derniers mois de l'année ne devraient pas affecter outre mesure l'excédent de trésorerie. La baisse du recours au financement bancaire qui s'en est suivi a entraîné une réduction des taux d'intérêt sur les bons du trésor à 2.75 % à fin Octobre et engendré un surplus de liquidité du secteur bancaire. Cette surliquidité ne s'est pas traduite à ce jour par un niveau excessif de crédits au secteur privé. A cet égard, la Banque Centrale de Mauritanie demeure vigilante et se tient prête à réagir au cas où une augmentation forte des crédits à l'économie générerait des tensions inflationnistes.

II. PROGRAMME POUR 2012

10. En dépit de défis importants, l'économie mauritanienne présente des perspectives positives en 2012. Ainsi, le taux de croissance du PIB projeté en 2012 devrait se situer à 5,5 % grâce à une meilleure performance du secteur minier (particulièrement l'or) et ce, malgré la baisse de la production céréalière d'environ 50 % au cours de la campagne agricole 2011/2012. La détermination des autorités à lutter contre toute pression inflationniste permettra de limiter le taux d'inflation à 6,8 % en 2012. L'accroissement de la production et le niveau élevé des prix des minerais exportés permettraient de compenser partiellement la hausse attendue des importations des produits alimentaires, limitant la détérioration du déficit du compte courant. La résilience de l'économie Mauritanienne aux chocs exogènes sera renforcée par l'accumulation de réserves de change (équivalent à 4,2 mois d'importations à fin 2012) et la préservation d'une partie des recettes minières.

A. Le programme macroéconomique

Politique budgétaire

11. La politique budgétaire visera en 2012 à renforcer les dépenses d'investissement et sociales, mettre en place un programme d'urgence pour parer à l'impact direct de la

sécheresse, améliorer le rendement des recettes fiscales non minières, et remplacer progressivement les subventions non ciblées. La hausse du salaire minimum de 43 % n'affectera que 4000 employés et n'aura aucun impact significatif sur le budget. Ainsi, le solde de base (hors pétrole) est projeté à environ 0,7 % du PIB hors pétrole, correspondant à un ajustement de 0,3 % du PIB hors pétrole. Néanmoins, le solde global s'aggrave et reste élevé à environ 3,4 % du PIB hors pétrole. Les besoins de financement seront largement comblés par le financement non bancaire et l'aide budgétaire concessionnelle.

12. L'objectif des recettes est fixé à 25,6 % du PIB hors pétrole. Les revenus miniers constituent la majeure partie des recettes, avec un taux de dividende pour la SNIM fixé à au moins 30 %. L'amélioration des recettes fiscales bénéficiera, entre autres, du rétablissement des accises sur le tabac (20 %). En collaboration avec l'assistance technique du FMI programmée en début de l'année 2012, nous entendons réviser la taxation minière et mettre en place un fonds minier.

13. Dans le cadre du budget 2012, les dépenses totales du gouvernement seront contenues à 384 milliards d'ouguiyas (30,2 % du PIB). Ces dépenses prennent en compte toute une série de mesures que nous comptons mettre en œuvre pour atténuer l'impact de la sécheresse sur les populations (distributions de vivres gratuites, subventions pour des produits de première nécessité, mécanismes de transferts en espèces et mise à la disposition des éleveurs et des agriculteurs d'aliments de bétail et d'intrants agricoles à prix réduits). Les dépenses courantes seront contenues à 20,3 % du PIB grâce à la maîtrise de la masse salariale et les gains escomptés par : (i) l'exclusion des grands consommateurs de la structure des prix des produits pétroliers et la réduction totale de la marge correctrice dès Janvier 2012; (ii) l'augmentation des tarifs d'électricité pour la moyenne tension qui suivra l'étude tarifaire (voire plus bas); et (iii) la réduction des subventions de gaz. L'amélioration de la capacité de mise en œuvre des projets nous permettra d'augmenter de manière substantielle les dépenses d'investissement. Nous comptons également entamer dès 2012 l'apurement des arriérés, y compris pour les crédits d'impôts. Il reste entendu qu'en cas de manque à gagner au niveau des recettes, nous nous engageons à opérer des coupes sur les dépenses non essentielles, notamment les biens et services.

Politiques monétaire, financière et de change

14. La conduite de la politique monétaire demeurera prudente et axée essentiellement sur la lutte contre l'inflation. Ainsi, le programme monétaire se base sur une croissance de la masse monétaire de 13,2 pour cent, ce qui permettra d'accompagner le raffermissement du secteur privé et de répondre aux besoins de financement des activités non extractives. Toutefois, les autorités monétaires demeurent prêtes à réagir à tout signal de tensions inflationnistes en resserrant les conditions de la politique monétaire, y compris par le relèvement des réserves obligatoires si la surliquidité s'avère de nature structurelle.

15. L'indépendance de la Banque Centrale sera renforcée par une identification claire des besoins d'émission des bons du Trésor nécessaires pour éponger la liquidité ponctuelle et dont le coût serait le cas échéant supporté par la BCM. Nous veillerons également à mieux gérer la liquidité en organisant des réunions hebdomadaires du comité de coordination des politiques budgétaire et monétaire qui feront état de la situation et des prévisions de trésorerie en glissement sur 3 mois. Afin de se doter d'instrument flexible de politique monétaire de manière plus permanente, nous bénéficierons au début de l'année 2012 des recommandations de la mission d'assistance technique prévue par le département de la monnaie et des marchés de capitaux (MCM) du FMI.

16. Au niveau de la politique de change, la mesure mise en œuvre pour limiter les offres d'achat à 130 % des réserves libres des banques a porté ses fruits en réduisant les demandes non solvables adressées au marché. Nous envisageons consolider ces acquis dans le fonctionnement du marché des changes en veillant à ce que la gestion du taux de change continue à se faire dans les conditions de transparence et de célérité, y compris en s'assurant que toute vente de devises se fasse exclusivement dans les sessions de marché. Les devises acquises lors des enchères seront fournies aux banques bénéficiaires le jour même ou au plus tard la journée suivante. La BCM continuera de s'abstenir de toute intervention de nature à distordre le fonctionnement des mécanismes du marché et limitera ses interventions au lissage des fluctuations excessives du taux de change.

17. La réforme du système financier sera accélérée en vue d'approfondir l'intermédiation bancaire, renforcer le dispositif de sauvegarde et de remédier aux faiblesses identifiées par l'assistance technique des services du FMI. L'étude stratégique du secteur financier en cours de préparation par la Banque Mondiale nous aidera à mieux définir les priorités, y compris dans le secteur de la micro-finance. Le capital social minimum a déjà atteint 5 milliards d'ouguiyas pour la plupart des banques et sera relevé à 6 milliards d'ouguiyas en 2012. Nos actions continuerons à se focaliser sur le :

- *Développement de l'épargne à long-terme.* Une instruction sera prochainement adoptée pour baisser le plancher pour les livrets épargne et permettre aux banques d'attirer des dépôts à long-terme en offrant des taux d'intérêts libres. Ceci permettra aux banques d'attirer des dépôts stables et réduire le risque pour des prêts à long-terme.
- *Suivi continu des risques.* Nous sommes conscients que la baisse des taux sur les bons du trésor va probablement réduire la rentabilité des banques. Nous nous proposons de suivre de près les stratégies des banques et mettre en place un plan d'action pour faire face à tout risque d'instabilité. Nous allons également accorder plus de ressources à la centrale des risques pour s'assurer qu'elle puisse être informatisée, disposer d'un identifiant unique pour chaque client, fournir des informations actualisées et commencer à créer une base de données des impayés. Nous sommes en train d'exploiter les résultats de l'audit des banques commerciales qui vient d'être

achevé (repère structurel à fin septembre 2011) et comptons compléter ces résultats par un audit international de toutes les banques, financé par la Banque Mondiale, et qui sera finalisé d'ici Juin 2012.

- *Renforcement de la réglementation et supervision du système bancaire.* La BCM poursuivra les efforts qu'elle mène avec l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest pour adopter progressivement le nouveau dispositif de calcul des niveaux adéquats de fonds propres (principes de Bâle 2) et réviser la loi bancaire dans les domaines prioritaires (recours contre les décisions de sanction de la BCM et blanchiment des capitaux). Dans l'immédiat, elle s'assurera que la supervision puisse disposer de ressources financières nécessaires, opérer sans entrave et que les normes prudentielles existantes soient respectées par toutes les banques. Les sanctions envisagées dans la réglementation pour les infractions sur les réserves obligatoires, risques de concentration ou position de change seront appliquées scrupuleusement. D'autre part, la supervision bancaire fera en sorte que la conduite du contrôle sur place soit suffisamment bien organisée et menée avec professionnalisme avec une application rigoureuse et uniforme de la réglementation en vigueur, notamment en utilisant un système de supervision basé sur l'évaluation des risques. Une assistance technique de la Banque Mondiale nous accompagnera pour atteindre cet objectif et s'aligner aux normes internationales. Nous nous engageons également à revoir les normes sur les crédits aux apparentés, et débuterons notre analyse par le calcul de l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés dans la réglementation (repère structurel à fin mars 2012).
- *Mise en place de la comptabilité IFRS.* La BCM continuera à déployer les efforts nécessaires avec l'appui d'une expertise technique pour réaliser les étapes restantes pour l'adoption d'ici fin 2012 des normes comptable d'IFRS. Entre temps, elle s'engage à quantifier d'ici fin Mars 2012, avec l'aide d'un cabinet d'audit international, la différence des états financiers de la BCM de l'année 2010 calculées selon les normes comptables mauritaniennes et IFRS (repère structurel).
- *Renforcement de la transparence.* Nous avons publié dès juin 2011 les états financiers de la BCM à fin décembre 2010 et l'opinion des auditeurs. La situation consolidée et détaillée du système bancaire sera publiée trimestriellement sur le site internet de la BCM afin de permettre à tous les opérateurs de connaître la situation du système bancaire. La BCM continuera à faire auditer ses comptes, y compris ses réserves par un cabinet d'audit international choisi sur la base d'un appel d'offres.

Secteur extérieur et gestion de la dette

18. Dans les perspectives favorables d'augmentation de la production et du maintien d'un prix relativement élevé pour les produits d'exportations (fer, or et cuivre), le déficit du compte courant se situera autour de 7 % du PIB en 2012, un niveau en hausse par rapport à

2011 à cause de l'augmentation des importations liées aux produits alimentaires et aux investissements importants dans le domaine de l'énergie. Ce déficit sera financé par l'accroissement des financements extérieurs ainsi que par des investissements directs étrangers dans les secteurs minier et pétrolier.

19. En vue d'assurer la viabilité de la dette extérieure, nous poursuivons nos efforts de mobilisation de sources de financement concessionnelles pour financer notre programme d'investissements publics. Un comité a été créé pour élaborer une stratégie d'endettement extérieur à fin décembre 2011 (repère structurel), qui bénéficiera de l'appui d'un expert international et tiendra compte des recommandations des services du Fonds et de la Banque Mondiale. L'arrêté relatif à ce comité sera publié d'ici fin 2011. Nous continuerons à déployer activement nos meilleurs efforts pour parachever les accords d'allègement avec les créanciers bilatéraux, notamment avec le Koweït, afin de parvenir à un traitement de cette dette dans les prochains mois à l'instar de ce que nous avons réussi à concrétiser avec l'Algérie et la Libye.

B. Les réformes structurelles

20. Les réformes structurelles constituent une priorité à laquelle nous accordons une grande importance en raison de leur effet positif sur la promotion de la croissance, de l'emploi des jeunes et la lutte contre la pauvreté. C'est ainsi que nous avons élargi le cadre de concertation sur ces réformes aux partenaires techniques financiers (PTFs) qui sont invités à se joindre chaque trimestre au Comité technique de suivi du programme afin de mieux coordonner et conduire ces réformes à leurs termes.

Renforcement de la protection sociale et élimination graduelle des subventions

21. Afin d'unifier et de renforcer le système de protection sociale pour lui permettre de jouer efficacement son rôle dans le soutien des couches pauvres et vulnérables, le gouvernement, avec l'appui de l'UNICEF, a capitalisé sur l'étude diagnostic des mécanismes et des programmes de protection sociale en vigueur, pour élaborer une stratégie de protection sociale. Cette stratégie a fait l'objet de validation au niveau régional avec la participation des PTFs et sera adoptée par le gouvernement avant la fin de l'année 2011.

22. Notre politique de réduction progressive des subventions mal ciblées, particulièrement dans le domaine de l'énergie, et la nécessité urgente de remédier l'aggravation de l'insécurité alimentaire, requiert dans les plus brefs délais l'évaluation des systèmes existants, la mise en place d'un ciblage fiable des populations à risque et un mécanisme robuste des prix des produits énergétiques. A ce titre, nous venons d'adopter une stratégie nationale sur la sécurité alimentaire et envisageons continuer notre campagne d'information afin d'expliquer le coût budgétaire élevé des subventions et notre stratégie qui consiste, entre autres, à:

- Mettre en place un mécanisme des prix, qui atténuera les variations trop brusques des prix internationaux, tout en réduisant les marges existantes et simplifiant la formule de la structure des prix des carburants.
- Evaluer avant la fin de l'année 2011 (repère structurel) le programme des boutiques de solidarité sous la supervision d'un comité de pilotage renforcé qui comprendra outre les représentants des départements ministériels concernés, un représentant du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA), un représentant de l'ONS, des représentants de la société civile, un représentant du PAM et un représentant de l'UNICEF. Les résultats de cette enquête permettront d'analyser l'impact réel du programme de solidarité sur les plus pauvres, d'aboutir à un meilleur ciblage géographique des boutiques et de réduire la liste des produits subventionnés.
- Finaliser l'enquête de vulnérabilité et de pauvreté sur les populations vulnérables au niveau de Nouakchott dès 2011 et la généraliser à partir de 2012 à l'ensemble du territoire (repère structurel à fin Avril 2012). Nous comptons également utiliser les résultats de l'enquête régulière PAM-CSA prévue en décembre 2011 pour identifier les populations en situation d'insécurité alimentaire qui pourraient bénéficier du programme de distributions gratuites de vivres pour lesquels une enveloppe budgétaire est prévue pour l'année 2012.
- Effectuer des opérations ciblées de transferts en espèces qui viendraient renforcer les programmes pilotes mis en place à petite échelle par des PTFs et qui se sont avérés efficaces. La partie des ressources libérées par l'ajustement des prix des produits énergétiques permettra aussi l'élargissement des transferts conditionnés comme les programmes de cantines scolaire, vivres contre travail et en faveur des femmes enceintes.

Réforme des finances publiques

23. La mise en place du schéma directeur des finances publiques qui a été préparée avec l'appui des PTFs, notamment le FMI et l'UE, débouchera sur un plan d'action opérationnel et un calendrier de mise en œuvre avant fin 2011. Ce schéma couvrira toutes les réformes ayant trait à la préparation, à l'exécution, au contrôle et la transparence du budget.

Améliorer le recouvrement des recettes

24. Le renforcement du contrôle sur pièces et l'amélioration des capacités de recoupement des données au niveau de la Direction Générale des Impôts (DGI) a permis d'identifier de nouveaux contribuables, et d'engendrer des recettes additionnelles importantes. Nous continuerons nos efforts en la matière en exploitant le plan de recouvrement des arriérés d'impôts finalisé à fin juin (repère structurel). Le recensement des contribuables a déjà commencé et sera achevé comme prévu à fin décembre, ce qui permettra de généraliser l'émission de l'identifiant unique à tous les contribuables, y compris ceux qui

ne sont pas gérés par la DGI (repère structurel). Nous avons mis en place une commission conjointe pour aborder le problème de remboursement des crédits de TVA et élaborer un plan d'action pour la suppression progressive de la retenue à la source de la TVA. L'assistance technique des services du FMI prévue pour début janvier nous permettra de concevoir un cadre global pour traiter ce problème. Un montant pour le remboursement de la TVA sera envisageable en 2012.

25. La réforme des douanes se poursuit à un rythme soutenu pour l'adoption complète du système SYDONIA++ et la migration sur le serveur central. La transition vers ce nouveau système, permettra, entre autres, de mieux gérer les exonérations et mettre en place l'archivage numérique qui se fera comme prévu avant la fin 2011 (repère structurel). Pour mieux lutter contre la fraude, la stratégie de modernisation de la douane repose sur l'inspection et le recoupement avec les données de la société d'inspection SGS. A cet effet, nous nous efforcerons d'optimiser au mieux les services prévus par le contrat qui nous lie à la SGS, et rationaliser les contrôles. En outre, nous nous proposons d'installer l'interface SGS-Douanes en fonction de l'état d'avancement de la formalisation du chronogramme de renforcement des capacités et suivre le processus de mise en place d'une base des données des valeurs. Pour renforcer les synergies avec la DGI et formaliser les échanges d'information sur les contribuables, un protocole d'accord sera établi entre la DGD et la DGI d'ici décembre 2012. Les travaux sur le projet du nouveau code des douanes sont à un stade avancé, ce qui permettra de soumettre le nouveau code au conseil des ministres d'ici Janvier 2012 et de l'adopter avant juin 2012.

Gestion des dépenses publiques

26. L'amélioration du cadre décisionnel et le renforcement des instruments pour la gestion active de la trésorerie constituent des priorités de l'action gouvernementale. La mise en place du Compte Unique du Trésor, initialement prévu pour fin 2011 (repère structurel), a en majeure partie été accomplie grâce à la clôture de tous les comptes divisionnaires. Les mesures d'accompagnement, et en particulier l'acceptation du Trésor comme membre à part entière de la chambre de compensation, seront mis en œuvre dès Novembre 2011. Les travaux d'interfaçage Trésor/BCM ont démarré depuis août 2011 et s'achèveront d'ici mars 2012.

27. En matière de préparation et d'exécution du budget, nous avons initié dans le cadre de la loi de finances 2012 l'adoption de la nomenclature fonctionnelle de classement des dépenses publiques et ventilé toutes les dépenses de subventions inscrites dans la rubrique « dépenses communes ». Nous avons régularisé les dépenses hors budget d'un montant de 16 milliards et nous nous engageons à ne recourir aux procédures dérogatoires (DRI), mises à disposition et avances de trésorerie, qu'en cas d'extrême nécessité. Nous nous engageons à incorporer clairement dans le budget tout transfert aux entreprises publiques ainsi que les taxes nouvellement incorporées dans la structure des prix de compagnies privées. Afin d'assainir et d'évaluer la situation financière de l'Etat, nous produirons un inventaire complet

de la dette intérieure et des engagements de l'Etat envers les établissements publics et privés, y compris les banques commerciales (repère structurel à fin Mars 2012). Les résultats de cet inventaire seront rendus publics et serviront de base pour l'apurement des arriérés reconnus.

28. En outre et conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale sur la revue des dépenses publiques, nous intensifierons les efforts pour opérationnaliser un système de gestion intégré des finances publiques, renforcer les capacités de contrôle interne et externe des dépenses publiques, et mettre en œuvre de manière complète le nouveau code de passation des marchés et ses décrets d'application.

Maitriser la masse salariale et améliorer la qualité du service public

29. Nous allons accélérer la réforme de la fonction publique qui a enregistré beaucoup de retard. A cet effet, nous utiliserons les données actualisées du recensement comme base de la solde de paie (repère structurel à fin juin 2012) et nous continuons à surseoir à tout recrutement hors statut de la fonction publique. Nous veillerons à instaurer, dans le court terme, un contrôle efficace et permanent des présences des fonctionnaires et agents de l'Etat au niveau de leurs lieux d'affectation. En vue de renforcer la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, nous comptons initier avec l'assistance technique de la Banque Mondiale un audit organisationnel des Ministères, en commençant par ceux de l'Education, des Finances et de la Santé. En outre, une méthodologie de prévision budgétaire pour la masse salariale sera élaborée et mise en œuvre au Ministère des finances avec l'appui de l'AFRITAC de l'Ouest. En particulier, nous envisageons mettre en place un meilleur suivi des dépenses de personnel, et introduire une gestion prévisionnelle des effectifs qui prévoit le remplacement des départs par un volume maîtrisé de recrutements correspondant aux besoins qualitatifs de l'administration.

Améliorer la performance des entreprises publiques

30. Dans l'objectif d'alléger le poids des subventions accordées aux entreprises publiques sur le budget de l'Etat et de leur permettre une plus grande efficacité de gestion, nous nous sommes engagés à effectuer un audit technique et financier de la MAURIPOST, la SNDE, la SOMAGAZ et la SONIMEX qui devra être prêt avant fin 2011 (repère structurel). Cette étude, financée par la Banque Mondiale, permettra de préparer l'assainissement de leur situation financière, et de leur assurer une meilleure gestion à travers notamment des contrats-programmes. Nous nous engageons également à organiser des contrôles financiers réguliers des entreprises publiques et à améliorer la coordination entre les différents départements concernés. Pour mieux suivre et contrôler la masse salariale des entreprises publiques, nous comptons établir un recensement du personnel, produire un fichier centralisé des employés au niveau de la direction générale du patrimoine et assurer un meilleur suivi de la masse salariale versée par l'Etat à ce titre.

Réformer le secteur de l'électricité

31. A l'issue de l'étude sur la restructuration du secteur de l'électricité et de la SOMELEC, nous avons recapitalisé la SOMELEC pour 20 milliards d'ouguiyas et prévoyons une augmentation supplémentaire de 13 milliards d'ouguiyas d'ici la fin de l'année 2011 sans incidence sur le budget de l'Etat. Parallèlement, l'Etat a procédé au règlement régulier des factures dues à la SOMELEC et s'est acquitté d'une bonne partie de la subvention d'exploitation. Ces mesures ont permis à la société de réduire considérablement des agios bancaires qui plombaient ses comptes financiers.

32. Afin de ne pas hypothéquer la restructuration de la SOMELEC, nous veillerons au paiement régulier des factures de consommation de toutes les administrations et entreprises publiques. Nous avons clarifié les relations financières (dette croisée) entre la SOMELEC et l'Etat et un plan d'apurement de ces arriérés sur une période de trois ans sera mis en place d'ici fin décembre 2011 (repère structurel). Par ailleurs, les appels d'offre pour la réalisation de l'étude tarifaire ont été lancés, les résultats ont été dépouillés et le marché a été accordé. Cette étude permettra certainement la révision des tarifs, et en particulier ceux qui sont appliqués aux gros consommateurs qui seront revus à la hausse dès juillet 2012 (repère structurel).

Améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé

33. Nous sommes décidés à remédier aux faiblesses du climat des investissements et aux contraintes qui freinent la promotion du secteur privé. Un nouveau code des investissements a été élaboré et doit être présenté incessamment pour approbation au Conseil des Ministres. Le guichet unique prévu par le nouveau code sera également opérationnalisé afin de simplifier les procédures administratives en matière d'investissements nouveaux. Une stratégie nationale de développement des compétences adaptée aux besoins du secteur privé sera également mise en œuvre. Les autorités ont mis en exergue les mesures visant à moderniser le système éducatif à travers la mise en place de programmes de formation professionnelle destinées aux jeunes diplômés et aux chômeurs et une réorientation des programmes de formation vers les besoins du secteur privé. Par ailleurs, nous déploierons des moyens importants pour améliorer la production agricole, qui reste en deca de son potentiel, à travers la subvention des engrais et des semences, l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués et la mise a niveau de l'infrastructure agricole y compris les barrages.

34. En matière d'emploi, nous envisageons entreprendre une enquête emploi dès Janvier 2012 afin de mettre en place une base de données fiable sur la situation du marché du travail. Entre temps, nous poursuivrons la mise en œuvre d'un programme d'insertion des jeunes diplômés chômeurs en les aidant à s'installer pour leur propre compte et en les encourageant à initier des projets structurants dans le secteur agricole. Ce programme sera également élargi pour couvrir le secteur de la pêche. Des efforts seront également entrepris pour l'insertion des chômeurs non diplômés à travers le soutien aux activités génératrices de revenus (AGR)

dans le milieu rural et urbain. Parallèlement, nous entendons avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, mettre en place un vaste programme de formation-insertion destiné aux personnes n'ayant aucune qualification.

Renforcer la gouvernance et la transparence de la gestion des ressources publiques

35. La lutte contre la corruption est une priorité pour le gouvernement. A cet égard, nous avons adopté en 2010 une stratégie nationale de lutte contre la corruption (SNLC) qui vise à mettre fin à l'impunité et à limiter les sources d'évasion, de fraude et de mauvaise gestion des ressources publiques. Le gouvernement est aussi soucieux de garantir la transparence totale dans l'exploitation et l'emploi des ressources financières provenant des industries minières. L'adhésion de la Mauritanie à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) depuis 2005 en est la meilleure illustration. Une mission d'évaluation de l'ITIE était à Nouakchott en Octobre et nous comptons être totalement conformes aux principes de l'ITIE au cours de l'année 2011. A cet effet, nous avons organisé des journées de sensibilisation sur la bonne gouvernance dans les industries extractives. Nous nous proposons d'élargir le champ de couverture de l'initiative à de nouveaux secteurs, en l'occurrence celui de la pêche et à l'ensemble de la chaîne des valeurs dans le cadre de l'ITIE++.

Améliorer les statistiques économiques

36. Nous sommes conscients du rôle crucial de l'information statistique fiable dans l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques macroéconomiques, la mise en œuvre du CSLP et le suivi de l'exécution des OMD. Dans ce sens, un comité se réunira chaque mois dès janvier 2012 pour valider les données des finances publiques, renforcer les efforts de réconciliation avec les comptes nationaux et faire un recoupement avec les données reçues par les différents départements ministériels. Nous entendons commencer et financer sur la LFI 2012 l'enquête qui aboutira à la refonte totale de l'IHPC qui couvrira désormais tout le territoire national. La préparation d'une nouvelle enquête sur la condition de vie des ménages (EPCV) permettra d'actualiser les données sur l'emploi et la pauvreté en 2012. Nous continuerons la réforme organisationnelle et institutionnelle de l'ONS et opérationnaliserons la fonction statistique dans les départements ministériels afin d'améliorer la collecte et le traitement des données sur les agrégats macroéconomiques, les comptes nationaux, prix, et dette.

C. Les risques

37. En dépit de performances prometteuses de l'économie mauritanienne, les perspectives de réalisation des objectifs du programme demeurent sujettes à un certain nombre de risques: (i) un impact plus important que prévu de la période de sécheresse sur le secteur agro-pastoral; (ii) le retournement des cycles haussiers des prix des produits d'exportation (fer, cuivre, or) et les fluctuations erratiques des prix des produits à l'importation comme le blé, le riz ou le pétrole; et (iii) l'insuffisante mobilisation des financements extérieurs

concessionnels. Toutefois, le gouvernement est disposé à prendre les mesures appropriées pour atténuer les effets de ces risques s'ils viennent à se réaliser. Les mesures correctives éventuelles seront prises en concertation avec les services du FMI.

III. CONCLUSION

38. Les principaux objectifs du programme fixés pour la première moitié de 2011 ayant été atteints (tableau 1 et 2a), le gouvernement sollicite l'approbation de la troisième revue du programme soutenu par un arrangement au titre de la FEC ainsi que le décaissement de 11,04 million de DTS. Bien que les critères de réalisation à fin décembre restent inchangés, nous pensons que les objectifs plus ambitieux que nous nous sommes fixés pour la fin de l'année sont réalistes et réalisables. Des nouveaux critères de réalisation ont été fixés pour juin 2012 et des repères indicatifs ont été retenus pour fin décembre 2012. Nous continuerons à consulter les services du Fonds et restons disposés à prendre les mesures appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Nous nous engageons à fournir aux services du FMI les informations nécessaires pour le suivi régulier du programme. Des nouveaux repères structurels ont été fixés pour 2011 et 2012 (Tableau 2b). La quatrième revue au titre du programme devrait être conclue avant le 1^{er} juin 2012 et la cinquième revue devrait intervenir avant le 30 novembre 2012.

Salutations distinguées,

Thiam Diombar
Ministre des Finances

Sidi Ould Tah
Ministre des Affaires Economiques et du Développement

Sid' Ahmed Ould Raiss
Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie

Tableau 1. Mauritanie: Critères de réalisation et repères quantitatifs pour le programme appuyé par la FCE pour 2011 et 2012 1/
(Variation cumulée à compter de fin décembre 2010 et depuis fin décembre 2011) 1/

	Fin-Mar. 2011			Fin-Juin. 2011			Fin-Sep. 2011	Fin-Dec. 2011	Fin-Mar. 2012	Fin-Juin. 2012	Fin-Sep. 2012	Fin-Dec. 2012
	Objectif indicatif	Objectif indicatif ajusté	Réalisé	Critère de performance Révisé	Critère de performance ajusté	Réalisé	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Critère de performance	Objectif indicatif	Objectif indicatif
Objectifs quantitatifs												
Reserves internationales nettes de la BCM (plancher); en millions de dollars 2/	4.4	14.3	33.4	46.9	29.5	100.8	233.0	82.9	-6.9	41.8	76.1	37.7
Avoirs intérieurs nets de la BCM (plafond); en milliards d'ouguiyas 2/	4.7	2.1	-7.8	-8.4	-3.8	-9.6	-7.9	-7.5	-3.1	-13.6	-14.9	-0.8
Solde de base hors pétrole; définition du programme	-8.6	-8.6	18.1	7.9	7.9	14.0	15.5	-17.0	-1.7	15.7	16.7	-8.4
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle à moyen et long terme avec une maturité supérieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU. 3/	0		0	0		0	105	105	0	0	0	0
Contracter ou garantir une nouvelle dette extérieure non concessionnelle avec une maturité inférieure à un an, par l'Etat, la BCM ou les entreprises publiques, à l'exclusion de la SNIM (plafond continu); millions de dollars EU.	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés de paiements extérieurs sur la dette non rééchelonnée (plafond continu)	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0
Dépenses liées à la réduction de la pauvreté (Objectif indicatif), en milliards d'ouguiyas	19.6		5.8	32		42.6	68.9	106.5	24.3	56.4	87.1	115.7
Facteurs de réajustement (en millions de dollars EU)												
Aide internationale nette	6.9		29.8	24.8		10.0	31.1	32.8	-7.2	-39.0	-41.5	-50.0
Décassements cumulés de prêts et dons officiels en devises	13.9		37.9	51		38.3	64.1	92.6	0.0	0.0	4.7	28.1
Impact de tout nouvel allègement de dette	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0
Paiements comptants au titre du service de la dette extérieure	-7.0		-8.1	-26.2		-28.3	-33.0	-59.8	-7.2	-39.0	-46.2	-78.2
Contribution du FNRH au budget	13.0		0.0	22.5		19.9	22.5	34.8	0.0	0.0	0.0	50.6
Décassements cumulés de dons officiels en devises	13.7		2.2	15.6		2.5	15.6	24.6	0.0	0.0	4.7	14.0
Pour mémoire:												
Taux de change ouguiyas/dollar du programme	262							262				262

1/ Pour les définitions et les facteurs d'ajustements voir le protocole d'accord technique.

2/ Ajustés à la hausse (réserves internationales nettes) et à la baisse (actifs intérieurs nets) pour l'aide internationale nette et la contribution du FNRH au budget.

3/ Un plafond supérieur en 2011 reflète uniquement le financement d'une centrale de production d'électricité. Le plafond pour les autres emprunts non concessionnels est zéro.

Tableau 2a. Mauritanie. Repères Structurels, 2011

Rubrique	Mesures	Date (Fin de Periode)	Resultat	Commentaire
Administration fiscale				
1	Finaliser un plan de recouvrement des arriérés d'impôts.	Juin 2011	Atteint	Un projet de plan est disponible et exploite au niveau de la DGI
2	Recenser toutes les entreprises, y compris les PME.	Septembre 2011	Atteint	Certaines PME sont actuellement suivies par la direction des grandes entreprises. Le recensement est finalisé.
3	Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA + + dans les bureaux de douanes les plus importants.	Decembre 2011		SYDONIA + + est déjà dans les importants bureaux. La mise en oeuvre complète est prévue avant la fin de l'année.
4	Emettre, parallèlement aux opérations de recensement, de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables.	Decembre 2011		Les numéros ont déjà été affectés aux contribuables connus. Après l'achèvement de recensement, les numéros seront émis pour tous les contribuables. Une fois compilée, la base de données sera transmise aux services du FMI.
Depenses publiques				
5	Modifier la structure des prix des produits pétroliers comme indique dans le paragraphe 12 du protocole d'accord technique.	Juin 2011	Atteint avec un léger retard	Decret émis le 04 Juillet 2011
Gestion des finances publiques				
6	Introduire le Compte Unique du Trésor.	Decembre 2011		Les comptes divisionnaires ont été cloturés. Les mesures d'accompagnement devraient être mises en place en novembre 2011.
7	Élaborer une stratégie globale de la gestion de la dette externe	Decembre 2011		Un comité ad-hoc a été mis en place pour élaborer une stratégie avec l'aide d'un consultant international.
8	Achever l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX	Decembre 2011		Un audit de la Somelec a été achevé en 2010. Les termes de références pour les 4 audits restants ont été approuvés. Le dépouillement des offres est en cours. Cette étude sera financée par la Banque Mondiale.
9	Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC sur une période de trois ans	Decembre 2011		Le montant de la dette croisée est arrêté. Un plan général de remboursement des arriérés sera formulé d'ici la fin de l'année 2011.
Transparence de la Banque centrale				
10	Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2010.	Mars 2011	Atteint	Les données à fin décembre ont été auditées à fin Mars. La version finale de l'audit n'a pu qu'être transmise en Avril 2011.
	Réaliser un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin juin 2010.	Septembre 2011	Atteint	L'audit est achevé et le rapport préliminaire a été soumis selon les délais convenus.
11	Publier sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2010.	Juin 2011	Atteint	
Secteur financier				
12	Réaliser un audit des états financiers à fin décembre 2010, des banques commerciales par une firme retenue suite à un appel d'offres.	Septembre 2011	Atteint avec un retard	La plupart des audits ont été remis à temps. Les audits concernant deux banques ne l'ont été qu'au début de novembre.
13	Augmenter le capital minimum bancaire, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).	Decembre 2011		En cours. A l'exception de deux banques, la plupart des banques ont déjà atteint en décembre 2010 le capital minimum requis pour l'exercice 2011.
Politique sociale				
14	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté.	Octobre 2011	Repousse à 2012	L'enquête sur la pauvreté sera à présent conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott sera finalisée avant fin décembre 2011, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée pour le début d'année 2012.

Tableau 2b. Mauritanie. Nouveaux repères structurels dans le cadre la FEC, 2011-12

Rubrique	Mesures	Date (Fin de Période)	Objectif visé
Depenses publiques			
1	Mettre en adéquation la masse salariale avec le recensement effectif des employés.	Juin 2012	Maitriser la masse salariale publique.
2	Réviser la grille des tarifs de l'électricité, en augmentant le tarif de la moyenne tension, suite aux résultats de l'étude tarifaire	Juillet 2012	Réduire le poids des subventions mal ciblées.
Gestion des finances publiques			
3	Faire un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés domestiques.	Mars 2012	Accroître la transparence des opérations financières de l'Etat.
Transparence de la Banque centrale			
4	Réconcilier en faisant appel à une expertise comptable internationale la présentation du bilan 2010 de la Banque centrale établi selon la compatibilité nationale avec les normes IFRS	Mars 2012	Améliorer la transparence des opérations financières de la Banque centrale.
5	La Banque centrale publiera sur son site internet les audits de ses états financiers ainsi que les conclusions de ces audits relatifs à l'exercice se terminant à fin décembre 2011	Juin 2012	
6	Audit des avoirs extérieurs de la Banque centrale et des avoirs intérieurs nets à fin décembre 2011.	Mars 2012	
Secteur financier			
7	Revoir les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés	Mars 2012	Sauvegarder la stabilité du secteur financier
Politique sociale			
8	Évaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité.	Fin-décembre 2011	Améliorer le contenu et le ciblage du prochain programme afin de mieux aider les populations vulnérables.
9	Réaliser, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté sur tout le territoire.	Avril 2012	L'enquête sur la pauvreté sera à présent conduite en deux phases. Celle concernant la ville de Nouakchott sera finalisée avant fin décembre 2011, tandis que l'enquête portant sur le reste du pays a été reportée pour le début d'année 2012.

PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

1. Le présent protocole définit les objectifs quantitatifs pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, objectifs qui sont énoncés dans le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) et énumérés dans le tableau 1. Il précise, en outre, la teneur et la fréquence des données qui doivent être communiquées aux services du FMI aux fins du suivi du programme. Pour les besoins de ce protocole, l'État est défini comme l'administration centrale uniquement.

2. Les objectifs quantitatifs sont définis comme des plafonds et planchers de variations cumulées entre la période de référence définie au tableau 1 et la fin du mois indiqué.

I. DÉFINITIONS

A. Critères de réalisation et repères quantitatifs

3. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la Banque centrale de Mauritanie (BCM) sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCM (c'est-à-dire, les avoirs extérieurs qui sont à la disposition immédiate et sous le contrôle de la BCM, tels que définis dans la 5^{ème} édition du *Manuel de la Balance des Paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCM envers les résidents et les non-résidents. Les avoirs en or seront évalués au cours de l'or au 30 novembre 2009 (1,127\$ EU l'once) et la valeur en dollars EU des avoirs de réserve (autres que les avoirs en or) et des engagements en devises sera calculée en utilisant des **taux de change du programme**, c'est à dire: les taux de change du dollar avec l'ouguiya (262 ouguiya/1\$EU), les DTS (1,61\$ EU/1DTS), l'euro (1,49\$ EU/euro) et les autres monnaies au 30 novembre 2009, tels que publiés dans *IFS*.

4. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCM sont par définition égaux à la différence entre la base monétaire et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCM. La **base monétaire** comprend : a) la monnaie fiduciaire (monnaie en circulation hors banques et encaisses monétaires des banques commerciales) ; et b) les dépôts des banques commerciales à la banque centrale. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCM, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et l'ensemble des engagements extérieurs de la BCM (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCM). Les AEN seront évalués aux **taux de change du programme** définis au paragraphe 3.

5. Le **solde budgétaire de l'État** est défini pour le suivi du programme comme le solde de base non pétrolier et hors dons de l'administration centrale, c'est à dire la différence entre les **recettes non pétrolières** de l'État (hors dons) et les **dépenses** de l'État (à l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures et des intérêts exigibles au titre de la dette extérieure). Le solde **budgétaire** sera calculé à partir des données du Trésor. Les recettes sont définies conformément au Manuel de statistiques de finances publiques (Manuel SFP 2001), à l'exclusion des recettes des activités liées au pétrole et aux autres

hydrocarbures et des transferts du Fonds National des Revenus des Hydrocarbures (FNRH) au budget. Elles seront suivies sur la base des encaissements (recettes encaissées par le Trésor). Les dépenses seront suivies sur la base des ordonnancements, y compris les intérêts sur la dette intérieure (versés par le Trésor ou automatiquement débités du compte du Trésor à la BCM, et qui incluent notamment l'escompte des bons du Trésor détenus par les établissements bancaires et non bancaires ainsi que les charges d'intérêt sur la dette consolidée de l'État envers la BCM).

6. La nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État, la BCM et les entreprises publiques (à l'exclusion de la SNIM) correspond, par définition, aux emprunts auprès de non-résidents, d'échéance égale ou supérieure à un an, contractés ou garantis par l'État ou la Banque centrale de Mauritanie et comportant un élément de don (défini comme 1 moins le ratio valeur actualisée nette/valeur nominale, et estimé à partir des taux d'escompte par devise et échéance communiqués par l'OCDE (taux d'intérêt commerciaux de référence)) inférieur à 35 %. Cette définition s'applique à la fois à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision du Conseil d'Administration du FMI n° 6230- (79/140), Point 9, telle que révisée le 31 août 2009 et rendue effective le 1^{er} décembre 2009- (décision No.14416-(09/91) ; voir annexe), et aux engagements contractés ou garantis mais non encore mobilisés. La société nationale industrielle et minière (SNIM) est exclue du plafond sur la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle à moyen et long terme car la compagnie ne pose pas de risque budgétaire et peut emprunter sans garantie de l'Etat.

7. Pour les besoins du programme, un prêt est dit concessionnel s'il comporte un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don est la différence entre la valeur actualisée (VA) du prêt et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de la valeur nominale du prêt. La valeur actualisée du prêt est calculée, à la date initiale de signature du contrat, par l'escompte des paiements à échoir au titre des intérêts et du principal, sur la base des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) spécifiques à chaque monnaie publiés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE est celui qui sert dans le cas des prêts à échéance supérieure à 15 ans, tandis que le TICR moyen sur six mois s'applique aux prêts à échéance plus courte. A ces deux taux de référence doit être ajoutée la marge pour les périodes de remboursement différentes comme établie par l'OCDE (0.75 % pour les périodes de remboursement inférieur à 15 ans; 1 % pour les périodes de remboursement de 15 à 19 ans; 1,15 % pour les périodes de remboursement de 20 à 29 ans; et 1,25 % pour les périodes de remboursement de 30 ans ou plus). L'évaluation de la concessionnalité prendra en compte tous les aspects de l'accord de prêt, y compris la maturité, la période de grâce, le calendrier de remboursement, les commissions et les frais de gestion.

8. La dette à court terme non concessionnelle correspond, par définition, à l'encours des emprunts auprès de non-résidents, d'échéance initiale inférieure à un an, contractés ou

garantis par l'État ou la BCM. Cette définition s'applique à la dette au sens du point n° 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure (décision n° 12274-(00/85), 24 août 2000 ; voir annexe). La définition exclut les dépôts en devises à la BCM et les crédits normaux pour importations.

9. **Les arriérés de paiement extérieurs** sont, par définition, les paiements (principal et intérêts) en retard au titre de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la BCM à l'issue de l'expiration de la période de grâce applicable.

10. **Les instances de paiement au Trésor (décalage technique)** sont définies comme le stock des paiements ordonnancés et enregistrés au niveau du Trésor mais non exécutés par le Trésor. Avec la mise en place du module de paiement du système RACHAD, ce décalage technique se définit comme l'ensemble des paiements ordonnancés validés par le module de paiement RACHAD mais non apurés par le Trésor.

11. **Les dépenses de réduction de pauvreté** seront estimées en utilisant la classification fonctionnelle des dépenses mise en place à partir des recommandations contenues dans le rapport de la mission d'assistance technique du département des finances publiques de janvier 2006 ("Les réformes en cours de la gestion budgétaire et financière", Mars 2006). Cette estimation prendra en compte uniquement les dépenses financées sur ressources intérieures.

B. Repères structurels

12. **Les repères structurels pour l'exercice 2011 du programme sont :**

- Achever, d'ici fin décembre 2011, l'opération d'émission de nouveaux numéros d'immatriculation aux contribuables. Il s'agit de constituer une base de données centralisée des contribuables et d'attribuer un identifiant fiscal unique à chacun d'entre eux. Pour que ce repère structurel soit atteint, les autorités devront transmettre au service du FMI d'ici fin décembre 2011 la base de données recensant tous les contribuables et l'identifiant fiscal unique qui leur est attribué.
- Finaliser la mise en œuvre et utilisation de SYDONIA ++ dans les bureaux de douanes les plus importants, avant fin décembre 2011.
- Introduire, avant fin décembre 2011, le Compte Unique du Trésor.
- Élaborer, avant fin décembre 2011, une stratégie globale de la gestion de la dette externe.
- Augmenter le capital minimum bancaire, à fin décembre 2011, à UM 5 milliard (18 millions dollars E.U.).

- Achever, avant fin décembre 2011, l'étude sur la situation financière des grandes entreprises publiques. Cette étude sera basée sur l'audit financier des 5 compagnies suivantes : SOMELEC, SOMAGAZ, SNDE, MAURIPOST, et SONIMEX.
- Finaliser, avant fin décembre 2011, un plan d'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis la SOMELEC.
- Evaluer l'efficacité du programme de boutiques de solidarité, avant fin Décembre 2011.

13. **Les repères structurels pour l'exercice 2012 du programme sont :**

- Compléter, avant fin Mars 2012, un inventaire de tous les arriérés impayés et réaliser un plan de paiement de tous les arriérés domestiques.
- Revoir, avant fin Mars 2012, les normes sur les crédits aux apparentés et évaluer l'impact sur le système bancaire d'un resserrement de la définition des apparentés.
- Réconcilier, avant fin Mars 2012, la présentation du bilan 2010 de la Banque centrale établi selon la compatibilité nationale avec les normes IFRS.
- Réaliser, avant fin Mars 2012, un audit des données RIN et avoirs intérieurs nets de la BCM à fin décembre 2011.
- Réaliser, avant fin Avril 2012, avec l'appui des services du PAM, une enquête de vulnérabilité et de pauvreté pour actualiser les données sur les populations vulnérables.
- Mettre en adéquation, avant fin Juin 2012, la masse salariale avec le recensement effectif des employés.
- Publier, avant fin Juin 2012, sur le site internet de la BCM, les états financiers et l'opinion audités de la BCM à fin décembre 2011.
- Réviser, avant fin Juillet 2012, la grille des tarifs de l'électricité, y compris en augmentant le tarif de la moyenne tension, suite aux résultats de l'étude tarifaire.

II. FACTEURS DE REAJUSTEMENT DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

14. **Les objectifs afférents aux RIN et aux AIN** sont calculés sur la base des projections relatives au montant de la **contribution du FNRH au budget** et au montant de **l'aide internationale nette**. Cette dernière est définie comme la différence entre : (a) la somme des décaissements cumulés des prêts et dons officiels en devises (concours budgétaires, à l'exclusion de l'aide PPTE et des prêts et dons liés à des projets) et de l'impact de tout allègement de dette obtenu après le 30 juin 2006 ; et (b) le montant total des paiements

comptants au titre du service de la dette extérieure (y compris les paiements d'intérêt au titre des engagements extérieurs de la BCM).

15. Si le montant de **l'aide internationale nette** ou de **la contribution du FNRH au budget** est inférieur aux montants projetés dans le tableau 1, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse, et le plafond des AIN sera ajusté à la hausse, pour un montant équivalent à la différence entre les niveaux constatés et les niveaux prévus. Dans le cas du plafond des AIN, ce montant sera converti en ouguiya aux taux de change du programme. L'ajustement à la baisse du niveau plancher des RIN sera limité à 35 millions de dollars EU. L'ajustement à la hausse du plafond des AIN sera limité à l'équivalent en ouguiya de 35 millions de dollars EU, aux taux de change du programme. Si la contribution du FNRH au budget dépasse les montants prévus au Tableau 1, le plancher sur les RIN sera ajusté à la hausse et le plafond sur les AIN sera ajusté à la baisse d'un montant équivalent à la différence entre les montants effectifs et les niveaux projetés.

16. **Le plancher relatif au déficit de base hors pétrole** sera ajusté à la hausse—en d'autres termes le déficit maximum sera accru—pour tout niveau excédant les déboursements des dons budgétaires retenus dans le programme.

III. INFORMATIONS À COMMUNIQUER AU FMI

17. Pour permettre le suivi de l'évolution de la situation économique et le déroulement du programme, les autorités mauritaniennes fourniront au FMI les informations énumérées ci-dessous :

Banque centrale de Mauritanie (BCM)

- Le bilan mensuel de la BCM et les statistiques mensuelles concernant : (a) les réserves internationales brutes de la BCM (calculées aux taux de change du programme et aux taux de change constatés) ; et (b) le solde du FNRH, ainsi que les montants et dates de ses recettes et dépenses (transferts au compte du Trésor). Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- La situation monétaire mensuelle, le bilan consolidé des banques commerciales et les statistiques mensuelles sur les positions de change nettes des banques commerciales individuelles, par devise et sous forme consolidée, aux taux de change officiels constatés. Ces informations seront fournies dans un délai de trois (3) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données sur les adjudications de bons du Trésor et le nouvel encours dans un délai d'une (1) semaine après chaque émission.

- Des données mensuelles sur le niveau des engagements de chaque entreprise publique auprès du secteur bancaire, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles sur la dette extérieure dans un délai de 30 jours après l'expiration du mois en considération, suite à la réunion mensuelle du comité de la dette technique, dont un procès verbal sera joint. Ces informations comprennent :
 - Le fichier de la dette extérieure : service de la dette extérieure de la BCM, l'Etat et la SNIM, y compris les variations des arriérés et les opérations de rééchelonnement ; le montant du service de la dette exigible et du service effectué par paiements au comptant ; l'allègement PPTE accordé par les créanciers multilatéraux et bilatéraux, et le montant de l'allègement PPTE fourni à la Mauritanie sous forme de dons.
 - La liste des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat chaque mois, précisant, pour chaque emprunt : le créancier, l'emprunteur, le montant et la monnaie de libellé, ainsi que l'échéance et le différé d'amortissement, le taux d'intérêt, et les commissions. La liste devra aussi inclure les emprunts en cours de négociations.
- La balance des paiements trimestrielle et les données trimestrielles sur l'encours de la dette extérieure (ventilé par créancier, débiteurs et monnaie de libellé), dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre.
- Le tableau bimensuel de projection des flux de changes et des flux de liquidité monétaire, dans un délai d'une semaine.

Ministère des finances

- Le plan de gestion de trésorerie et de liquidité du Trésor, mis à jour par le Comité technique de coordination des politiques budgétaire et monétaire, sera communiqué sur une base mensuelle avec les procès-verbaux des réunions hebdomadaires.
- Des données mensuelles du Trésor sur les opérations budgétaires : recettes (y compris les transferts du FNRH), dépenses et financement, données sur les opérations des comptes spéciaux, l'exécution de la partie du budget d'investissement financée sur ressources intérieures (dépenses d'équipement, achats de biens et services et salaires inclus dans ce budget) et les rapports mensuels des recettes des Directions des impôts et des douanes. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles réconciliées entre le Trésor et le Budget sur l'exécution des dépenses salariales, y compris le détail de la solde indiciaire et des rappels de la fonction publique, des salaires ordonnancés et en cours d'ordonnancement des

missions diplomatiques, des militaires, de la gendarmerie, de la garde nationale et des établissements publics.

- Des rapports mensuels sur l'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures, sur la base de la situation résumée du budget consolidé d'investissement, ainsi que sur les dons et prêts extérieurs reçus ou contractés par le gouvernement, ses agences, et les entreprises publiques, classés par donneur ou créancier et par monnaie de décaissement. Ces informations seront fournies dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- Un rapport mensuel détaillé sur l'exécution des dépenses prévues dans le cadre de programme de solidarité et celles relatives aux versements à effectuer en faveur des sociétés des hydrocarbures.
- Des rapports mensuels sur la production de pétrole et d'autres hydrocarbures et les flux financiers afférents, y compris les données sur les ventes de pétrole et la répartition des recettes pétrolières entre les différents partenaires, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque mois.
- Les bilans annuels audités ou certifiés par un commissaire aux comptes des entreprises publiques et des établissements publics autonomes.
- Des données trimestrielles sur les opérations des entreprises du secteur pétrolier et sur celles du secteur minier.

Office national de la statistique

- L'indice mensuel des prix à la consommation, dans un délai de deux (2) semaines après la fin de chaque mois.
- L'indice trimestriel de production industrielle, dans un délai d'un (1) mois après la fin de chaque trimestre.
- Note trimestrielle sur l'activité économique et le commerce extérieur.

Comité technique de suivi du programme

18. Rapport mensuel sur l'exécution du programme: trois (3) semaines au plus tard après la fin du mois.

19. Toutes les données seront transmises par voie électronique. Toute révision des données communiquées, assortie d'une note explicative sera immédiatement transmise aux services du FMI.

IV. TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT

20. Le Trésor établira un rapport mensuel d'exécution budgétaire sous la forme d'un tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Pour la préparation de ce tableau, les définitions ci-dessous seront utilisées :

- Les **dons** sont, par définition, égaux à la somme des éléments suivants : dons projets extérieurs (utilisés pour l'exécution de projets d'investissement financés sur ressources extérieures inclus dans les parties administration centrale et EPA du budget consolidé d'investissement (partie BE et BA)) et dons programmes extérieurs de soutien budgétaire, y compris l'allègement multilatéral au titre de l'initiative PPTE concernant la dette publique extérieure et la dette extérieure de la BCM et de la SNIM (y compris la partie de l'allègement de la dette envers le FAD/la BAD aux conditions de Cologne).
- Le **financement bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation du crédit net du système bancaire à l'État, soit la différence entre les créances sur l'État et ses dépôts auprès du système bancaire (hormis les dépôts des établissements publics et autres unités administratives (EPA) à la BCM, mais y compris le compte PPTE).
- Le **financement non bancaire intérieur** du déficit public est, par définition, la variation de l'encours des bons du Trésor détenus par les établissements non bancaires.
- Par **arriérés de paiements intérieurs**, il est entendu la variation nette au-delà d'une période de 3 mois des instances de paiement au Trésor et de l'encours des créances intérieures sur l'Etat recensées par le Ministère des finances (y compris, entre autres, les arriérés de paiements cumulés envers les entreprises publiques (eau, électricité, etc.) et les organisations internationales, et ceux au titre des marchés publics et au titre des décisions de justice).
- Le **financement extérieur** est, par définition, la somme des tirages nets sur le FNRH (c'est-à-dire l'opposé de la variation du solde du compte offshore du FNRH); des décaissements nets de prêts extérieurs; et du financement exceptionnel. Ce dernier comprend : (a) l'accumulation de dettes passives et d'arriérés techniques définis au paragraphe 8 ; et (b) l'allègement de dette obtenu sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE qui est considérée comme faisant partie des dons.

ANNEXE : DEFINITION DE LA DETTE FIGURANT AU POINT 9 DES DIRECTIVES

On trouvera au point 9 des directives sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure la définition suivante de la dette :

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'applique à tout passif non conditionnel né d'un accord contractuel portant sur la fourniture de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et requérant de l'emprunteur un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure donnée (ou à différentes dates à venir) ; ces paiements éteignent les obligations souscrites, au titre du principal et/ou des intérêts, aux termes du contrat. Les dettes peuvent prendre différentes formes, dont les principales sont : i) les prêts, c'est-à-dire l'avance d'une somme d'argent par le prêteur à l'emprunteur assortie de l'engagement de ce dernier à rembourser à une date ultérieure les fonds reçus (dépôts, obligations, autres titres d'endettement, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et les échanges temporaires d'actifs, qui équivalent à des prêts totalement garantis selon lesquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds reçus, majorés en général des intérêts y afférents, en rachetant la garantie à l'acheteur à une date ultérieure (accords de réméré et accords de swap officiels) ; ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats selon lesquels le fournisseur autorise l'emprunteur à retarder ses paiements pendant une période donnée à compter de la date à laquelle les biens ont été livrés ou les prestations de services effectuées ; et iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire les accords prévoyant le louage d'un bien pour lequel le preneur dispose d'un droit d'utilisation couvrant une ou plusieurs périodes spécifiées, lesquelles sont en général plus courtes que la durée de vie utile du bien en question, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins de la présente directive, la dette correspond à la valeur actuelle (en début de contrat) de tous les paiements attendus au titre de l'accord durant la période couverte par celui-ci, à l'exclusion des paiements liés au fonctionnement, à la réparation ou à l'entretien du bien fourni.

b) Selon la définition de la dette énoncée au point 9 a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par l'autorité judiciaire découlant de l'incapacité de l'emprunteur à effectuer un paiement exigible au titre d'une obligation contractuelle qui constitue une dette sont des dettes. Le non paiement d'une somme exigible au titre d'une obligation qui n'est pas considérée comme dette selon cette définition (paiement à la livraison, par exemple) ne donne pas naissance à une dette.



Communiqué de presse n° 11/459
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 12 décembre 2011

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue de l'accord FEC en faveur de la Mauritanie et approuve un décaissement de 17,1 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques de la Mauritanie dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)¹. La décision du Conseil d'administration, qui a été prise suivant la procédure d'adoption par défaut d'opposition², permet le décaissement immédiat d'un montant équivalent à 11,04 millions de DTS (17,1 millions de dollars EU), qui porte le total des décaissements effectués jusqu'à présent au titre de l'accord à 44,16 millions de DTS (68,4 millions de dollars EU).

Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal en faveur de la Mauritanie en mars 2010, pour un montant équivalent à 77,28 millions de DTS (soit 120 % de la quote-part de la Mauritanie au FMI ; voir [Communiqué de presse n° 10/89](#)).

La Mauritanie continue d'afficher de bons résultats macroéconomiques, malgré la hausse des cours internationaux du pétrole et des denrées alimentaires, et une grave sécheresse. L'activité économique y a résisté, l'inflation a été maîtrisée et les soldes budgétaire et extérieur se sont améliorés, entraînant une augmentation des réserves et une baisse sans précédent des emprunts publics.

¹ La facilité élargie de crédit (FEC), qui a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un appui financier à moyen terme aux pays à faible revenu, se caractérise par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie et une conditionnalité à la fois simplifiée et mieux ciblée. Le taux d'intérêt des crédits accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi et une échéance maximale de dix ans (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/ecf.htm>). Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de tous ses guichets de financement concessionnel.

² Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition soumise à son examen peut être adoptée sans qu'il soit nécessaire de convoquer une réunion formelle à cet effet.

Cependant, les défis à relever restent importants. Les perspectives pour 2012 sont très sensibles à une chute brutale de la demande extérieure ou à un impact plus important que prévu de la sécheresse, ce qui pourrait nécessiter un complément d'aide extérieure. En outre, la croissance n'est pas assez diversifiée pour réduire le chômage et la pauvreté, en particulier dans les zones rurales où l'un et l'autre restent élevés.

La poursuite de l'assainissement des finances publiques demeure nécessaire pour atténuer les facteurs de vulnérabilités et maintenir la stabilité macroéconomique. Le projet de loi de finances 2012 maintient à juste titre la discipline budgétaire, tout en faisant place à des dépenses de lutte contre la sécheresse et en préservant les dépenses d'investissement. Des mesures décisives sur les subventions et la réforme de la fonction publique, ainsi qu'une mobilisation accrue des recettes sont essentielles pour dégager la marge de manœuvre budgétaire requise et pour réduire la dépendance de la politique budgétaire à l'égard de recettes minières volatiles. La conclusion d'un accord sur la part d'allègement de dette qui subsiste est cruciale pour le maintien de la viabilité de la dette.

La pérennisation des bons résultats de mise en œuvre du programme – grâce notamment à la mise en place de dispositifs de protection sociale bien ciblés, à l'application effective des nouveaux codes d'investissement et des marchés publics, ainsi qu'à la redynamisation du marché du travail et des réformes des entreprises publiques — contribuera à réaliser une croissance inclusive et largement répartie, à améliorer la situation de l'emploi et à réduire la pauvreté.